

GROUPE CDC HABITAT

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2022

TABLE DES MATIERES

COMPTE DE RESULTAT	4
BILAN CONSOLIDE	5
TABLEAU DE TRESORERIE	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
1. Principes généraux de préparation et de présentation des états financiers	8
1.1 Présentation du bilan	8
1.2 Présentation du compte de résultat	8
2. Faits marquants	9
3. Principes d'évaluation	14
3.1 Référentiel	14
3.2 Méthodes de consolidation	15
3.3 Périmètre de consolidation	15
3.4 Retraitements de consolidation et opérations réciproques	15
3.5 Regroupements d'entreprises (IFRS 3 révisée)	16
3.6 Information sectorielle (IFRS 8)	16
3.7 Détermination de la juste valeur (IFRS 13)	16
4. Principes comptables et méthodes d'évaluation	17
4.1 Immobilisations incorporelles (IAS 38)	17
4.2 Immobilisations corporelles (IAS 16)	17
4.3 Immeubles de placement (IAS 40)	17
4.4 Evaluation des actifs et modalités de réalisation des tests de dépréciation (IAS 36)	18
4.5 Contrat de location (IFRS 16)	19
4.6 Baux emphytéotiques administratifs (BEA)	21
4.7 Traitement des subventions (IAS 20)	21
4.8 Coûts d'emprunt (IAS 23)	21
4.9 Actifs destinés à la vente (IFRS 5)	21
4.10 Titres de participation non consolidés (IFRS 9)	22
4.11 Autres actifs financiers (IFRS 9)	23
4.12 Stocks (IAS 2), contrats de construction et de VEFA (IFRS 15)	23
4.13 Créances d'exploitation (IFRS 9)	23
4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IFRS 9)	23
4.15 Provisions (IAS 37)	24
4.16 Avantages au personnel (IAS 19)	24
4.17 Passifs financiers (IFRS 9)	25
4.18 Instruments dérivés (IFRS 9)	25
4.19 Parties liées (norme IAS 24R)	26
4.20 Revenus et créances	26
4.21 Impôts (IAS 12)	26
4.22 Base d'évaluation – Jugements et utilisation d'estimations	27
5. Gestion des risques financiers et opérationnels	27
5.1 Risque de taux d'intérêt	27
5.2 Risque de Liquidité	28
5.3 Risque de Contrepartie	28
5.4 Risques opérationnels	29
6. Notes aux états financiers consolidés	31
6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	31
6.2 Titres mis en équivalence	32
6.3 Actifs financiers non courants	33
6.4 Autres actifs financiers non courants	33
6.5 Actifs d'impôts différés	33

6.6 Stocks et en-cours	33
6.7 Créances clients	34
6.8 Créances d'impôt	34
6.9 Créances diverses	34
6.10 Actifs financiers courants	34
6.11 Autres actifs financiers courants	34
6.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
6.13 Actifs et passifs destinés à être cédés	35
6.14 Capitaux propres	35
6.15 Provisions non courantes et courantes	36
6.16 Dettes financières non courantes et courantes	36
6.17 Autres passifs financiers non courants	37
6.18 Dérivés	37
6.19 Passifs d'impôts différés	40
6.20 Dettes fournisseurs	40
6.21 Dettes d'impôts	40
6.22 Dettes diverses	40
6.23 Autres produits des activités opérationnelles	40
6.24 Autres charges des activités opérationnelles	41
6.25 Coût de l'endettement brut	41
6.26 Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	41
6.27 Charges d'impôts	42
6.28 Part des mises en équivalence	42
7. Autres éléments d'information	42
7.1 Engagements hors bilan	42
7.2 Informations relatives aux contrats de location	43
7.3 Engagement envers le personnel	44
7.4 Effectifs du groupe à la clôture	45
7.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés sur l'exercice	45
7.6 Parties liées et rémunération des dirigeants	45
7.7 Evénements post clôture	46

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2022	2021
Revenus locatifs bruts		558.1	570.7
Revenus sur charges locatives récupérables		78.0	81.7
Charges locatives récupérables		-88.3	-89.3
Loyers nets		547.8	563.2
Activité promotion		12.7	2.0
Cout des stocks		-11.0	-1.8
Marge sur promotion		1.7	0.2
Revenus des autres activités		43.9	34.6
Achats consommés		-3.8	-3.1
Maintenance		-56.5	-57.7
Services extérieurs		-111.7	-112.6
Impôts, taxes et versements assimilés		-61.1	-60.8
Charges de personnel, intéressement et participation		-72.6	-76.5
Autres produits des activités opérationnelles	6.23	17.2	10.2
Autres charges des activités opérationnelles	6.24	-25.8	-15.6
EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL COURANT		279.1	281.9
Plus values de cessions sur immeubles de placement		550.3	155.0
EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL		829.4	437.0
Amortissements nets de subventions d'investissement		-193.7	-193.5
Provisions nettes sur immobilisations		-42.3	0.0
Résultat sur cessions		0.0	0.0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		593.4	243.5
QP de résultat net des sociétés MEE	6.28	1.6	14.0
RESULTAT OPERATIONNEL apres QP MEE		595.0	257.4
Cout de l'endettement brut	6.25	-115.8	-115.6
Produit de trésorerie et équivalent de trésorerie	6.26	22.0	43.9
Variation de juste valeur des dérivés		4.1	4.8
Coût de l'endettement net		-89.7	-66.9
Variation de juste valeur des titres non consolidés		14.5	10.8
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		519.8	201.4
Charges d'impôts	6.27	-125.1	-49.9
RÉSULTAT NET		394.7	151.5
Part des minoritaires dans le résultat		0.0	0.0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		394.7	151.5
Résultat par action (€)		17.14 €	7.00 €
Résultat par action après dilution (€)		17.14 €	7.00 €
Autres éléments du Résultat Global		2022	2021
Résultat net de la période		394.7	151.5
<u>Eléments recyclables en résultat</u>			
Actifs financiers disponibles à la vente		0.0	0.0
Couverture de flux de trésorerie		297.6	119.8
<i>variation de juste valeur directement reconnues en capitaux propres</i>		299.2	122.3
<i>transfert en résultat des instruments non qualifiés de couverture</i>		-1.6	-2.4
Impôts sur les éléments recyclables en résultat		-77.3	-28.9
<u>Eléments non recyclables en résultat</u>			
Ecart actuariels sur avantages au personnel		15.5	2.4
Variation de valeur des titres non consolidés		5.4	0.0
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat		-3.2	-0.2
Total du résultat global reconnu en capitaux propres		238.0	93.2
<i>dont transféré dans le résultat net</i>		1.6	2.4
Total du résultat Global pour la période		632.7	244.7
Part des minoritaires		0.0	0.0
Part du Groupe		632.7	244.7

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	2022	2021
Immobilisations incorporelles	6.1	13.8	8.5
Immobilisations corporelles	6.1	25.9	27.9
Immeubles de placement	6.1	7 995.7	6 851.6
Titres mis en équivalence	6.2	579.7	463.5
Actifs financiers non courants	6.3	1 218.2	927.4
Dérivés	6.18	117.6	373.0
Autres actifs financiers non courants	6.4	98.3	131.1
Actifs d'impôts différés	6.5	0.0	1.0
ACTIFS NON COURANTS		10 049.2	8 784.0
Stocks et en-cours	6.6	58.5	50.1
Créances clients	6.7	186.5	189.0
Créances d'impôts	6.8	0.8	0.5
Créances diverses	6.9	84.0	456.9
Actifs financiers courants	6.10	1.2	127.5
Autres actifs financiers courants	6.11	0.0	0.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.12	1 766.8	1 003.6
ACTIFS COURANTS		2 097.8	1 827.7
Actifs destinés à être cédés	6.13	0.0	1 069.5
TOTAL DE L'ACTIF		12 147.0	11 681.2
PASSIF	Notes	2022	2021
Capital social		2 303.3	2 163.3
Primes		372.1	291.0
Réserves consolidées		1 717.0	1 644.8
Réserves de réévaluation		38.1	-198.1
Résultat part du groupe		394.7	151.5
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	6.14	4 825.2	4 052.5
Intérêts minoritaires		0.0	
CAPITAUX PROPRES	6.14	4 825.2	4 052.5
Provisions non courantes	6.15	37.2	47.2
Dettes financières non courantes	6.16	4 824.0	4 680.8
Autres passifs financiers non courants	6.17	210.3	137.2
Dérivés	6.18	99.8	630.3
Passifs d'impôts différés	6.19	42.8	0.0
PASSIFS NON COURANTS		5 214.1	5 495.5
Provisions courantes	6.15	12.1	9.5
Dettes financières courantes	6.16	1 594.5	1 040.6
Dettes fournisseurs	6.2	88.9	87.4
Dettes d'impôts	6.21	6.6	6.1
Dettes diverses	6.22	405.6	417.8
PASSIFS COURANTS		2 107.7	1 561.4
Passifs destinés à être cédés	6.13	0.0	571.8
TOTAL DU PASSIF		12 147.0	11 681.2

TABLEAU DE TRESORERIE

	2022	2021
RÉSULTAT NET GLOBAL	394.7	151.5
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	236.0	194.6
Impact de la juste valeur et du taux effectif	-22.4	-2.5
Autres produits et charges calculés	-15.4	-1.0
Plus ou moins value de cessions	-550.3	-155.0
Gains ou pertes d'intérêts	0.0	0.0
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-1.6	-14.0
Dividendes reçus	-1.4	-0.4
Abandons de créances et pertes sur créances irrécouvrables	2.6	2.8
Capacité d'autofinancement après coût de la dette financière nette et impôts	42.2	176.0
Coût de l'endettement net	89.7	66.9
Charge d'impôt y compris impôts différés	125.3	49.8
Capacité d'autofinancement avant coût de la dette financière nette et impôts	257.2	292.7
Coût de l'endettement hors intérêts reçus et versés	0.2	-1.4
Variation nette des créances clients et dettes	45.0	-29.2
Dette liée aux avantages au personnel	7.4	4.8
Impôts versés	-154.9	-50.4
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE (a)	155.0	216.5
Décaissements liés aux acquisitions immeubles de placement	-1 360.9	-1 372.9
Encaissements sur cessions d'immeubles de placement	624.0	258.7
Décaissements sur acquisitions de titres de participation	-216.5	-181.8
Encaissements sur cessions de titres de participation	889.1	0.0
Encaissements sur débouclage des dépôts à terme	125.0	0.0
Incidence des variations de périmètre - Fusion	0.0	0.0
Incidence des variations de périmètre - Cession	0.0	0.0
Produits et charges liés aux cessions	0.0	0.0
Dividendes reçus	6.9	5.5
Intérêts financiers reçus	0.0	-8.9
Encaissements sur autres titres immobilisés	0.0	52.6
Encaissements sur créances financières	21.0	0.0
Décaissements sur créances financières	0.0	-20.9
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS (b)	88.6	-1 267.7
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	521.3	369.0
<i>Dont versées par la société mère</i>	<i>521.3</i>	<i>369.0</i>
<i>Dont versées par les minoritaires</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	324.3	869.6
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-247.1	-168.4
Variation des autres passifs financiers	-0.8	0.9
Intérêts financiers bruts versés	-92.5	-100.3
Variation des créances et dettes diverses	-17.6	-4.5
Dividendes versés	0.0	-50.0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS (c)	487.6	916.3
Reclassement des DAT en équivalents de trésorerie (d)		
Reclassement du poste compte-courant à titres de participation non consolidés (e)		
Variation de la trésorerie nette (I) = (a) + (b) + (c) + (d) + (e)	731.2	-134.9
Trésorerie nette d'ouverture (A)	656.3	791.2
Trésorerie nette de clôture (B)	1 387.5	656.3
Variation de la trésorerie nette (1) (II) = (B) - (A)	731.2	-134.9

(1) la trésorerie nette s'entend trésorerie active minorée de la trésorerie passive (note 6.12)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital social	Prime & réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020	21 633 016	2 163.3	1 694.4	3 857.8	0.0	3 857.8
Augmentation de capital (1)				0.0		0.0
Variation de valeur des dérivés (2)			92.7	92.7		92.7
Recyclage en résultat des dérivés			-1.7	-1.7		-1.7
Ecart actuariels sur engagements de retraite			2.2	2.2		2.2
Variation de juste valeur des titres non consolidés			0.0	0.0		0.0
Total des variations directement reconnues par réserves			93.2	93.2		93.2
Résultat au 31 décembre 2021			151.5	151.5		151.5
Résultat Global au 31 décembre 2021			244.7	244.7		244.7
Dividendes versés			-50.0	-50.0		-50.0
Solde au 31 décembre 2021	21 633 016	2 163.3	1 889.2	4 052.5	0.0	4 052.5
Augmentation de capital (1)	1 400 000	140.0		140.0		140.0
Total augmentation de capital		140.0		140.0		140.0
Variation de valeur des dérivés (2)			221.2	221.2		221.2
Recyclage en résultat des dérivés			-0.8	-0.8		-0.8
Ecart actuariels sur engagements de retraite (3)			12.4	12.4		12.4
Variation de juste valeur des titres non consolidés			5.2	5.2		5.2
Total des variations directement reconnues par réserves (A)			238.0	238.0		238.0
Résultat au 31 décembre 2022 (B)			394.7	394.7		394.7
Résultat Global au 31 décembre 2022 (A+B)			632.7	632.7		632.7
Dividendes versés			0.0	0.0		0.0
Solde au 31 décembre 2022	23 033 016	2 303.3	2 521.9	4 825.2	0.0	4 825.2

(1) Augmentation de capital du 13 mai 2022 intégralement souscrite et entièrement libérée par la Caisse des Dépôts

(2) Comptabilisation en capitaux propres de la part efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés

(3) Dont 1,5 M€ en lien avec le changement de méthode comptable sur la filiale Adoma en lien avec l'entrée en vigueur de l'IAS 19 révisé en date du 24 mai 2021.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

CDC Habitat est une société anonyme d'économie mixte à Directoire et Conseil de surveillance détenue à 99,99% par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Elle est enregistrée au RCS Paris 470 801 168 et son nouveau siège social est domicilié au 33 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Le groupe CDC Habitat, premier bailleur de France, gère un parc de près de 545 000 logements dont :

- plus de 109 000 via ses entités consolidées à dominante logement intermédiaire et logement abordable contractualisé (CDC Habitat et Sainte Barbe);
- plus de 354 000 logements sociaux :
 - 198 000 via sa filiale CDC Habitat Social ;
 - 91 000 gérés par les huit Sociétés Immobilières d'Outre-Mer ;
 - 65 000 via sa filiale Maisons & Cités dans les Hauts de France.
- près de 82 000 dans le domaine du logement très social porté par la filiale ADOMA.

Les comptes consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 8 mars 2023.

1. Principes généraux de préparation et de présentation des états financiers

Sauf indication contraire, les comptes sont présentés en millions d'euros arrondis à la décimale la plus proche. Le Groupe ne réalise pas d'opération en devise.

1.1 Présentation du bilan

Le bilan est présenté en distinguant les éléments d'actifs et de passifs courants et non courants.

Les actifs non courants sont composés des actifs dont la maturité est supérieure à 12 mois. Ils sont notamment constitués des immobilisations incorporelles, des immeubles de placement, des titres non consolidés, des titres mis en équivalence, des dérivés, des autres actifs financiers non courants et des impôts différés actifs.

Les actifs courants sont composés des actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation du groupe, tels que les stocks et en-cours, les créances d'exploitation ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les passifs non courants incluent la partie des dettes bancaires, des dérivés et des autres dettes financières dont l'échéance est à plus d'un an ainsi que les impôts différés passifs.

Les passifs courants comprennent l'ensemble des dettes d'exploitation et la partie des dettes bancaires et des dettes financières dont le règlement doit intervenir dans les douze mois de la clôture. Les découverts bancaires sont compris parmi les passifs courants.

1.2 Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant les éléments suivants :

Excédent brut opérationnel courant (EBOC) et Excédent brut opérationnel (EBO)

L'excédent brut opérationnel courant provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise et de toutes les autres activités avant :

- résultat sur cession des immeubles de placement (*),
- résultat net sur les amortissements, provisions et subventions liés aux immeubles de placement.

(*) montant net des frais de commercialisation et des travaux attachés.

Cet indicateur est utilisé au niveau du Groupe en matière de calcul de ratios et d'analyses de données financières (EBOC/Produits). L'excédent brut opérationnel est composé de l'excédent brut opérationnel courant et du résultat sur cession des immeubles de placement.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise et toutes les autres activités qui ne sont pas d'investissement ou de financement.

Résultat opérationnel après quote-part des MEE

Selon la recommandation de l'ANC 2013-01 du 04 avril 2013, la quote-part dans le résultat net des sociétés mise en équivalence est désormais présentée dans un agrégat de résultat opérationnel.

Coût de l'endettement net

Le coût de l'endettement net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement net pendant la période, tel que défini ci-après :

Le coût de l'endettement brut est constitué :

- de l'ensemble des dettes bancaires comptabilisées au bilan (partie courante des dettes bancaires y compris les concours bancaires et partie non courante de ces mêmes dettes),
- des autres dettes financières (partie courante et non courante).

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués des produits financiers nets de charges financières sur les placements en trésorerie, dividendes reçus, quote-part de résultats des sociétés en participations et résultat financier au titre de la convention de trésorerie Groupe.

Le coût de l'endettement net est obtenu en soustrayant les postes de produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie du coût de l'endettement brut, après prise en compte de la variation de juste valeur des dérivés.

Variation de juste valeur des titres non consolidés

La variation de juste valeur des titres non consolidés correspond aux produits et pertes financières latents de ces actifs, compte tenu de la juste valeur retenue avec l'entrée en vigueur d'IFRS 9.

2. Faits marquants

Guerre en Ukraine et contexte inflationniste

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et une dégradation des perspectives économiques, notamment sur le second semestre, avec pour conséquences le développement d'un contexte inflationniste et un impact général sur les marchés (financiers, matières premières, énergie, bien et services). L'ensemble de ces éléments ont été pris en compte dans les jugements et estimations établis par la Direction pour l'élaboration des comptes clos au 31 décembre 2022.

Ce contexte n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Les difficultés d'approvisionnement en matériaux, les hausses de prix sensibles qui ont amené à de nombreuses renégociations et la remise en question des équilibres financiers des opérations (tant pour les constructions neuves que pour les travaux sur le parc ancien), ont néanmoins ralenti l'activité du Groupe en 2022 (tout comme le reste du secteur immobilier). Les objectifs de production et de rénovation du parc existant ressortent ainsi en-deçà des objectifs.

Au 31 décembre 2022, l'impact du contexte sur la solvabilité des ménages les plus modestes commence à se faire sentir sur les impayés du logement social et très social. Les mesures d'accompagnement mises en place par le Groupe visent à atténuer les effets de ce contexte économique défavorable.

Structuration du fonds Lamartine

La période a été marquée par la « structuration » du fonds Lamartine sur le 1^{er} trimestre 2022, détenu à hauteur de 85% par la CNP et 15% par CDC Habitat au 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, les opérations successives suivantes ont été réalisées :

- transfert d'un portefeuille d'actifs par CDC Habitat aux SCI Lamartine et Milly, par voie d'apport et de cession ;
- apport des parts sociales de la SCI Milly par CDC Habitat à la SCI Lamartine ;
- cession de 85% des parts de la SCI Lamartine par CDC Habitat à CNP Assurances.

Ces opérations ont généré un résultat net consolidé de 501 M€ (avant impôts), après retraitement d'un résultat interne de 82 M€ compte tenu de la participation résiduelle de CDC Habitat dans le fonds de 15 %, mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe CDC Habitat.

Evolution du capital de CDC Habitat

Augmentation de capital de 2020 :

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020 a décidé une augmentation de capital en numéraire de 1 230 M€ par émission de 12 300 000 actions nouvelles de 100 euros de nominal chacune, dont 479,7 M€ ont été libérés en 2020. Après la libération de 369 M€ intervenue au cours de l'exercice 2021, le solde restant à libérer s'élevait à 381,3 M€ à fin 2021. Ce solde a été libéré le 17 février 2022.

Augmentation de capital de 2022

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2022 a décidé une nouvelle augmentation de capital en numéraire de 140 M€ par émission de 1 400 000 actions nouvelles de 100 euros de nominal chacune, pour le porter de 2 163,3 M€ à 2 303,3 M€. Sur la base du certificat du dépositaire du 1^{er} juin 2022, le Directoire a constaté à cette date la réalisation définitive de l'augmentation de capital souscrite à titre irréductible et tire réductible par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Evolution du parc immobilier de CDC Habitat

Mises en chantier

- **Logement intermédiaire**

Le développement du logement intermédiaire s'est poursuivi en 2022 avec 2 856 ordres de service (OS), dont 1 856 pour compte propre et 1 000 pour compte de tiers.

A fin 2022, 29 636 OS de logement intermédiaire depuis la création du LLI (2014) ont été lancés pour l'ensemble des véhicules d'investissement, dont 12 348 pour compte propre et 17 288 pour compte de tiers.

- **Plan de relance VEFA 40 000**

CDC Habitat a lancé en 2020 un plan de soutien du secteur de la construction et du logement via un appel à projet pour la production de 40 000 logements libres abordables contractualisés (LAC), intermédiaires et sociaux. A fin 2022, 27 727 OS ont été lancés depuis le démarrage du plan de relance, dont :

- 16 262 LAC (dont 12 478 pour compte propre et 3 784 pour compte de tiers) ;
- 6 381 logements intermédiaires (4 039 pour compte propre et 2 342 pour compte de tiers) ;
- 5 084 logements sociaux (1 633 logements pour CDC Habitat Social, 2 810 logements pour les SIDOM, 605 logements pour Maisons & Cités et 36 logements pour CDC Habitat).

Livraisons

8 550 logements neufs ont été livrés en 2022 par CDC Habitat (y compris promotion) :

- 1 656 logements intermédiaires ;
- 2 739 logements familiaux hors segment intermédiaire ;
- 4 125 logements dans le cadre de ses mandats de gestion ;
- 30 logements en promotion.

Ventes

Les cessions ont permis de dégager une plus-value nette sociale de frais sur ventes de 613,2 M€ (contre 169,6 M€ en 2021).

Hors promotion, 4 661 logements ont été vendus en 2022 (hausse de 3 263 logements par rapport à 2021 sous l'effet de Lamartine), dont 4 202 cédés en bloc et 459 en lot.

Pour l'activité promotion, 20 ventes ont été signées générant une marge de 1,7 M€ en 2022.

Autres mouvements

Les autres mouvements représentent une baisse du parc détenu de 199 logements, correspondant à des pertes de gestion pour 64 logements, des démolitions pour 184 logements et divers mouvements pour une hausse de 49 logements.

Gestion des logements domaniaux du Ministère des Armées

Le 8 avril 2019, le ministère des Armées a publié un appel d'offre au titre du Contrat d'Externalisation de la Gestion de ses logements domaniaux, actuellement gérés par CDC Habitat dans le cadre d'un bail civil 2009 dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 2022 par voie d'avenant.

Dans ce cadre, l'offre déposée par le groupement dans lequel CDC Habitat était partie prenante n'a pas été retenue. En conséquence, CDC Habitat n'assure plus la gestion de ces logements depuis le 1^{er} janvier 2023.

Comptabilisation d'une perte de valeur sur 35 actifs isolés

La norme IAS 36 impose de vérifier au moins une fois par an s'il existe un indice de perte de valeur sur les actifs, notamment sur les immeubles de placement.

Un indice de perte de valeur peut se traduire par des événements, modifications d'environnement technologique, économique ou juridique ou des éléments internes, de nature à diminuer sensiblement la valeur de marché de l'actif.

Dans le cadre de la campagne annuelle d'évaluation des immeubles de placement de CDC Habitat, un indice de perte de valeur a été identifié sur un périmètre spécifique de l'activité du Groupe, sur lequel 35 actifs présentaient un taux de vacance anormal (plus de 50%) faisant ainsi peser un risque de non renouvellement des baux au terme des 12 ans initiaux. Par conséquent, les hypothèses d'évaluation de ces actifs ont été modifiées afin de tenir compte de ce risque dans la valorisation des immeubles concernés.

Une perte de valeur a été comptabilisée pour un montant total de 42 M€, l'estimation du montant recouvrable (99 M€) étant inférieure à la valeur nette comptable (141 M€), pour les 35 actifs concernés. Cette perte de valeur a été comptabilisée dans le poste « Provisions nettes sur immobilisations » du résultat consolidé global 2022.

Evolution des participations

Prises de participation

- Augmentation de capital souscrite par ADESTIA au profit de CDC Habitat social soit une détention de 65,8% ;
- Prise de participation complémentaire dans la SEM Reims pour une quote-part de détention totale par ADESTIA de 25,4% ;
- Prise de participation dans le fonds Hab'Initio pour une quote-part de détention totale de 15% ;
- Prise de participation dans LLI Résidences pour une quote-part de détention totale de CDC Habitat de 45% ;
- Prise de participation complémentaire dans la SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT pour une quote-part de détention d'ADESTIA de 19,4% ;
- Acquisition d'une participation complémentaire dans la SIMKO par CDC Habitat portant la quote-part de détention à 92% ;

- Augmentation de capital souscrite par CDC Habitat au profit de Foncière Méditerranée pour une quote-part de détention totale de CDC Habitat de 40% ;
- Prise de participation dans la SEM URBAVILEO pour atteindre une quote-part de détention totale d'ADESTIA de 14,7% ;
- Prise de participation complémentaire par ADESTIA dans la société AGIRE – SAIEM pour atteindre une quote-part de détention totale de 40,1% ;
- Prise de participation complémentaire dans la COOP Charente - Maritime pour une quote-part de détention totale d'ADESTIA de 19,9% ;
- Prises de participation complémentaires dans le capital de plusieurs SEM et ESH de logement social par ADESTIA et CDC HABITAT pour un montant total de 2,7 M€.

Cessions de participation

Les titres YesPark détenus par CDC Habitat ont été cédés en mars 2022 pour un prix de vente de 6,1 M€, soit une plus-value de 5,4 M€ dans les comptes consolidés, comptabilisée en capitaux propres.

Les titres MEECAM détenus par Adestia ont été cédés à CDC Habitat Social en octobre 2022 à leur valeur comptable, pour un montant de 1,5 M€.

Les titres du fonds Lamartine ont été cédés le 4 mars 2022 (cf. paragraphe 2. Faits marquants - Structuration du fonds Lamartine).

Politique de cessions des actifs immobiliers

CDC Habitat et Sainte-Barbe ont poursuivi leur politique de vente conformément aux prévisions.

Ressources humaines

Cinq accords ont été signés courant 2022 :

Périmètre UES

- Accord portant application au sein de l'UES CDC HABITAT des dispositions de la convention collective nationale du personnel des SA et fondations d'HLM relatives à la classification du personnel de proximité au sein de CDC HABITAT SOCIAL du 6 janvier 2022.
- Accord d'intéressement applicable au personnel de l'UES CDC HABITAT pour les exercices 2022-2023 et 2024 du 24 juin 2022.
- Avenant n°1 à l'accord relatif à l'application de l'accord de Groupe relatif au télétravail du 15 mars 2021 au sein de l'UES CDC Habitat du 1er septembre 2022.

Périmètre Groupe

- Accord relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels au sein du groupe CDC Habitat du 31 mai 2022.
- Avenant à l'accord relatif au Comité de Groupe du 12 octobre 2022 précisant la représentation des SIDOM au sein du Comité de Groupe.

Le plan d'adaptation à la transition écologique et énergétique

En 2022, CDC Habitat a complété ses engagements par le déploiement d'un plan de sobriété énergétique dédié à l'accompagnement du contexte de fortes hausses des coûts de l'énergie et des risques de rupture d'approvisionnement.

CDC Habitat valorise par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) ses travaux de rénovation éligibles au programme national des CEE. Ce dispositif permet en outre d'être accompagné dans la réalisation de son programme de travaux pour maîtriser ses consommations.

En 2022, le partenariat « historique » avec EDF renouvelé pour la période 2022-2025 permet au Groupe de poursuivre sereinement sa forte activité de rénovation énergétique soutenue par la valorisation des CEE.

CDC Habitat substitue désormais progressivement l'analyse systématique *EVE HABITAT*, (cotation de l'impact environnemental) des projets par la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle réglementation RE2020.

CDC Habitat poursuit l'application de l'analyse *Etalement Urbain* qui permet de contrôler le caractère maîtrisé de la consommation d'espace des nouvelles constructions ou acquisitions du Groupe.

Dans le cadre du partenariat signé avec *CDC Biodiversité*, le Groupe CDC Habitat poursuit son engagement dans le programme *Nature 2050*, plan d'actions de long terme par lequel CDC Habitat soutient des projets visant à la préservation ou la reconstitution de zones naturelles, de continuités écologiques, d'espaces forestiers ou agricoles.

La gestion locative

La maîtrise des fondamentaux

La vacance logement à charge moyenne à plus d'un mois passe de 8,77% à fin 2021 à 8,56 % à fin 2022 (respectivement 7,79% et 21,35% pour le patrimoine de métropole et celui en outre-mer - 2 682 logements Apavou). Elle est majoritairement constituée de la neutralisation de certains logements pour vente, travaux ou démolition : 6,14% à fin 2022 (5,30% en métropole et 21,09% en outre-mer) contre 6,20% à fin 2021.

La vacance commerciale moyenne à plus d'un mois (hors vacance pour travaux, démolition et pour vente) s'établit à 2,42% à fin 2022 (2,48% en métropole et 0,26% en outre-mer) contre 2,57% à fin 2021.

Le taux d'évolution des créances locataires passe à 0,96% à fin 2022 (respectivement 0,57% et 13,6% pour le patrimoine de métropole et celui en outre-mer), contre 1,23 % en 2021.

Les loyers

Les loyers du parc (non conventionné et conventionné) ont été augmentés de 0,42% au 1^{er} janvier 2022 (base Indice de Révision des Loyers du 2^{ème} trimestre 2021).

Les loyers des logements PLI ont été augmentés de 1,61% au 1^{er} juillet 2022 (base Indice de Révision des Loyers du 4^{ème} trimestre 2021).

Financements

Il a été mis en place pour le pôle consolidé 310 M€ de dettes supplémentaires (CDC Habitat +302 M€ / Sainte-Barbe +8 M€). Les supports de financement ont été les suivants : 41 M€ en NEUMTN ; 235 M€ de NSV « Obligations nominatives » ; 23 M€ de dettes bancaires et 11 M€ de prêts conventionnés.

Compte tenu de la très forte remontée des taux de marché sur le 2nd trimestre 2022 et conformément à la décision du Conseil de surveillance du 1^{er} juillet 2022, la direction financière a été autorisée à déboucler 165 M€ de dépôts à terme pour les repositionner sur de nouvelles opérations fixes/variables. Au titre de cette opération, une soulte de 15,9 M€ a été versée comptabilisée en charges financières dans les comptes consolidés 2022.

L'encours moyen de trésorerie au cours de l'année s'est établi à 1 276 M€ (pôle consolidé) avec un taux de rendement de 0,88%, cette performance étant liée au maintien d'une quote-part significative de dépôts bancaires long terme.

La notation de CDC Habitat par l'agence FITCH a été maintenue au niveau de AA-, soit un cran en dessous de la notation de notre actionnaire et sponsor (CDC). Cette note reflète le soutien exercé par ce dernier et la solidité financière de CDC Habitat.

3. Principes d'évaluation

3.1 Référentiel

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 de CDC Habitat et de ses filiales (« le Groupe ») sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté, en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

La liste des normes adoptées par la Commission Européenne est disponible sur le site internet de l'IASB (<http://www.ifrs.org/issued-standards/list-of-standards/>).

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois au 31 décembre 2022, sont les suivantes :

- Amendements IAS 37 : *nouveaux amendements précisant les coûts à prendre en compte pour la définition du contrat déficitaire* ;
- Amendements à IFRS 3 : *mise à jour d'une référence au Cadre Conceptuel* ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2018-2020 portant sur les IFRS suivants :
 - IFRS 9 : *précise les frais et coûts inclus dans le test de 10% aux fins de la décomptabilisation d'un passif financier* ;
 - IFRS 16 : *modification de l'exemple illustratif 13 sur les avantages incitatifs à la location* ;
 - IAS 41 : *modification de l'impôt dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (non applicable au sein du Groupe)* ;
 - IFRS 1 : *porte sur la méthode d'évaluation des écarts de conversion d'une filiale à l'aide des montants de la société mère (non applicable au sein du Groupe)* ;
- Amendements à IAS 16 : *nouveaux amendements sur les immobilisations corporelles, concernant les produits générés avant l'utilisation prévue (non applicable au sein du Groupe)*.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés mais d'application ultérieure ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée compte tenu des impacts non matériels attendus dans les états financiers du Groupe. Ils concernent les textes suivants :

- Les textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :
 - Amendements à IAS 8 : définition des estimations comptables ;
 - IFRS 17 et amendements – contrats d'assurances ;
 - Amendements IAS 12 : impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
 - Amendements IAS 1 : présentation des états financiers – Practice Statement 2 « disclosure of accounting policies ».
- Autres textes en cours d'adoption par l'Union Européenne :
 - Amendements à IAS 1 : classement courant/non courant des dettes et dettes soumises à covenants ;
 - Amendements IFRS 10 et IAS 28 : ventes ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou co-entreprise ;
 - Amendements IFRS 16 : obligation locative découlant d'une cession-bail ;
 - Projet IASB : projet goodwill et impairment.

3.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif, de même que les sociétés dans lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint entrent dans le périmètre de consolidation, les premières étant consolidées par intégration globale, les secondes par mise en équivalence.

3.3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation comprend 9 sociétés (dont le Groupe Lamartine qui se compose de 3 sociétés), dont la liste est présentée ci-après :

Sociétés	Forme juridique	2022		2021	Siège social
		Méthode de consolidation	% Intérêts	% Intérêts	
CDC Habitat	société mère	IG	100%	100%	33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris
Sainte Barbe SAS	filiale	IG	100%	100%	Avenue Emile Huchet 57800 FREYMING-MERLEBACH
ADOMA SAEM	filiale	MEE	56.44%	56.44%	33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris
FLI	filiale	MEE	19.14%	19.14%	33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris
Ampere Gestion	filiale	IG	100%	100%	33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris
Adestia	filiale	IG	100%	100%	33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris
Groupe Lamartine	filiale	MEE	15.00%	0.00%	33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

IG : Intégration globale / MEE : Mise en équivalence / NC : Non consolidée

Méthode de consolidation ADOMA

Malgré une participation majoritaire dans le capital et compte tenu notamment de l'existence d'un pacte d'actionnaire, le Groupe n'est cependant pas considéré comme exerçant le contrôle au sens de la norme IFRS 10. Cette participation est qualifiée de joint-venture au sens d'IAS 28R et reste sans effet sur le traitement comptable.

Exclusion du périmètre de consolidation

- CDC Habitat social est exclue du périmètre de consolidation. En effet, et quand bien même Adestia est actionnaire de référence au sens de la loi dans ces entreprises, son exposition aux rendements est réglementairement très contrainte du fait des règles définies dans le Code de la construction et de l'habitation régissant les ESH (limitation du droit à dividende annuel au montant du nominal des actions rémunérées au taux du livret A auquel est ajoutée une marge fixe, limitation du prix de cession des titres...). Ainsi, Adestia n'a qu'une faculté limitée d'agir sur les rendements variables de CDC Habitat social via l'usage de son pouvoir et son exposition peu significative aux rendements. Par conséquent, elle ne contrôle pas CDC habitat social au sens de la norme IFRS 10.
- Les SIDOM (Société Immobilière d'Outre-Mer) n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation compte tenu des similitudes avec les ESH en matière de plafonnement des bénéfices distribuables.

Par conséquent, les titres de ces sociétés sont comptabilisés en "Actifs financiers non courants".

3.4 Retraitements de consolidation et opérations réciproques

Les règles et méthodes appliquées sont homogènes au sein des sociétés du Groupe. Toutes les sociétés ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2022.

Les opérations réciproques ainsi que les éventuels résultats de cessions résultant d'opérations entre les sociétés consolidées sont éliminés.

3.5 Regroupements d'entreprises (IFRS 3 révisée)

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur à la date d'échange des actifs et passifs apportés et des instruments de capitaux propres émis en échange de l'entité acquise. Le goodwill positif est comptabilisé comme un actif pour l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquis en tenant compte de la fiscalité latente qui est inscrite au poste d'impôts différés. Le goodwill négatif est porté en compte de résultat.

La norme ne s'applique pas aux acquisitions portant sur un actif ou un groupe d'actifs. Le coût sera attribué aux actifs et passifs individuels identifiables d'après les justes valeurs. Une telle transaction n'engendre pas de goodwill.

3.6 Information sectorielle (IFRS 8)

Le Groupe présente un seul secteur d'activité en raison :

- d'une activité majoritairement concentrée sur un secteur d'activité, à savoir la gestion immobilière d'un parc locatif à usage d'habitation détenu en propre ou pour comptes de tiers (l'activité de gestion des participations n'étant pas matérielle) ;
- de la localisation de la totalité du patrimoine du Groupe en France.

Ce secteur d'activité est suivi par le management du groupe CDC HABITAT et le principal décideur opérationnel est le Directoire.

3.7 Détermination de la juste valeur (IFRS 13)

Le Groupe applique la norme IFRS 13 qui donne une définition unique de la juste valeur basée sur la notion de prix de sortie. Elle le définit comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La norme établit une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Modèle d'évaluation utilisant des données autres que les prix cotés (niveau 1) qui sont observables directement ou indirectement sur un marché actif ;
- Niveau 3 : Modèle d'évaluation utilisant des données non observables sur un marché actif.

La hiérarchie des justes valeurs classe par ordre d'importance les données à utiliser pour les techniques d'évaluation et non les techniques d'évaluation utilisées. En cas d'utilisation de données de différents niveaux, la juste valeur obtenue est classée globalement au même niveau hiérarchique que la donnée du plus bas niveau.

Immeubles de placement

L'évaluation de la juste valeur doit tenir compte de l'utilisation optimale de l'actif (highest and best use).

Le groupe CDC HABITAT n'a identifié aucun usage alternatif qui conduirait, dans le cadre d'une reconversion, à déterminer une juste valeur supérieure à celle déterminée selon l'usage actuel des actifs.

L'évaluation à la juste valeur des immeubles implique le recours à différentes méthodes de valorisation (cf. § 4.4) utilisant des paramètres non observables ou observables mais ayant fait l'objet de certains ajustements.

De ce fait, le parc du Groupe est réputé relever du niveau 3 dans sa globalité.

Instruments financiers

La norme requiert de tenir compte du risque de crédit des contreparties dans l'évaluation des justes valeurs des actifs et passifs financiers, ainsi que du risque de crédit propre de CDC Habitat. L'évaluation du risque de crédit est fondée sur les probabilités de défaut historique de Moody's auxquelles sont appliquées un taux de recouvrement.

L'intégration du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés est considérée comme une composante de la part inefficace des tests d'efficacité. Au 31 décembre 2022, l'impact lié à l'ajustement préconisé par IFRS 13 est non significatif sur les comptes du Groupe et n'a donc pas été comptabilisé.

La hiérarchisation de juste valeur des dérivés est détaillée au §6.18.6.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.1 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ces actifs incorporels, baux sur du parc donné en gestion, sont amortis sur la durée de la convention.

4.2 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées d'aménagements et de mobiliers de bureau amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 à 10 ans. Ils sont valorisés au coût historique minoré du montant des amortissements.

4.3 Immeubles de placement (IAS 40)

Les immeubles détenus durablement et destinés à être mis en location dans le cadre de contrats de location simple, et/ou détenus pour valoriser le capital, sont considérés comme des immeubles de placement.

Le Groupe a opté pour la valorisation de ses immeubles de placement à la méthode du coût amorti.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles en cours de construction ou d'aménagement en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeubles de placement, ainsi que les avances versées sur ces immeubles, sont classés en immeubles de placement.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Le coût des immeubles de placement est constitué :

- du prix d'achat exprimé dans l'acte ou du prix de la construction, y compris les taxes non récupérables, après déduction des éventuels remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- du coût des travaux de réhabilitation ;
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immeuble de placement en état d'être mis en location selon l'utilisation prévue par la direction. Ainsi, les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes liés à l'acquisition, les commissions liées à la mise en location sont inclus dans le coût ;
- des coûts liés à la mise en conformité de l'immeuble à la réglementation sur la sécurité et l'environnement ;
- des coûts d'emprunt capitalisés (cf. § 4.8).

La valeur brute est répartie en composants distincts qui ont une durée d'utilité propre.

Les immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Le terrain n'est pas amorti. Les durées d'amortissement (en années) retenues sont les suivantes :

- constructions neuves et acquisitions récentes sur 40 ans pour le composant gros œuvre et de 15 à 25 ans pour les autres composants ;
- acquisitions de parc ancien sur 30 ans pour le composant gros œuvre et de 12 à 20 ans pour les autres composants ;
- travaux de réhabilitation sur des durées de 15, 25, 40 ans selon la nature du composant.

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou des modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immeubles de placement, ceux-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Conformément à l'amendement à IAS 40, le transfert d'un immeuble de placement vers une autre catégorie est autorisé uniquement lorsque le changement d'utilisation de l'immeuble est caractérisé par :

- le fait que le bien immobilier répond, ou cesse de répondre, à la définition d'un immeuble de placement ;
- des éléments probants attestent du changement d'utilisation (par exemple les actions de commercialisation menées simultanément à la décision du comité d'engagement de modifier la destination de l'immeuble).

4.4 Evaluation des actifs et modalités de réalisation des tests de dépréciation (IAS 36)

La norme IAS 36 impose de tester les *goodwill* et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée au moins une fois par an et, pour les autres actifs non financiers à long terme comme les immeubles de placement, de vérifier s'il existe un indice de perte de valeur.

Un indice de perte de valeur peut se traduire par une diminution importante de la valeur de marché de l'actif et/ou un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable.

Modalités de dépréciation des immobilisations incorporelles et autres immobilisations corporelles

Ces actifs sont testés individuellement ou regroupés avec d'autres actifs lorsqu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendamment d'autres actifs.

Si un indicateur de perte de valeur n'existe plus ou diminue, les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Modalités de dépréciation des immeubles de placement

Le montant recouvrable des immeubles de placement correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La juste valeur est la valeur de marché hors droits, déterminée à partir des expertises indépendantes. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des revenus de loyers nets attendus de ces actifs.

En cas d'indice de perte de valeur et lorsque l'estimation du montant recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la base de la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immeubles de placement concernés.

Si un indicateur de pertes de valeur n'existe plus ou diminue, les pertes de valeur relatives aux immeubles de placement peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Evaluation du parc immobilier

Les immeubles de placement font annuellement l'objet d'une expertise externe ou interne :

Recours à un expert évaluateur externe

- pour les immeubles ayant une valeur vénale supérieure ou égale à 10 M€ en N-1 ainsi que ceux retenus pour une vente en bloc en N+1, une expertise sur site est réalisée chaque année ;
- pour ceux ayant une valeur vénale en N-1 comprise entre 5 et 10 M€, émission d'un avis de valeur par l'expert tous les deux ans ; l'année où un bien ne fait pas l'objet d'un avis de valeur, c'est l'avis de l'année N-1 indexé qui est retenu.

Evaluation interne

Le parc résiduel fait l'objet d'une évaluation selon une méthodologie interne :

- expertise interne pour les immeubles ayant une valeur vénale N-1 inférieure à 5 M€ correspondant à la médiane entre les méthodes de valorisation par capitalisation des loyers, par comparaison de marchés ou actualisation des flux ;
- par dérogation, l'immobilier d'entreprise et les constructions mises en service depuis 3 ans et moins sont valorisées à la VNC nette de subvention.

Modalités de détermination de la juste valeur des immeubles

La juste valeur d'un ensemble immobilier peut être estimée d'après les trois méthodes les plus couramment utilisées en matière d'expertise immobilière, à savoir :

- Méthode par comparaison : à partir des références internes observées ou à défaut par référence aux données de la Chambre des notaires (ou Callon) ;
- Méthode par capitalisation brute des loyers (ou méthode des rendements) ;
- Méthode par actualisation des flux futurs de l'ensemble immobilier concerné.

La juste valeur est également fonction du type probable de cession. La vente en bloc est l'hypothèse de base retenue pour l'expertise des valeurs vénales.

Ces méthodes d'évaluation sont appliquées tant au niveau des expertises effectuées par des experts externes que de celles réalisées par la société. Pour ces dernières, la valeur vénale retenue est la valeur médiane entre les trois méthodes. Pour les expertises externes, réalisées par le cabinet Cushman&Wakefield adhérent à la charte de l'expertise en évaluation immobilière élaborée sous l'égide de l'Institut Français de l'Expertise Immobilières, la valeur vénale retenue est généralement la moyenne entre les trois méthodes.

4.5 Contrat de location (IFRS 16)

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir en annexe relatifs aux contrats de location et requiert que les preneurs comptabilisent leurs contrats de location en vertu d'un modèle unique directement au bilan, sans distinction entre location financement et location simple.

Un contrat de location implique d'une part, la présence d'un actif identifié, et d'autre part, le contrôle par le Groupe du droit d'utilisation sur cet actif. Le contrôle du droit d'utilisation est reconnu au Groupe lorsque celui-ci peut bénéficier de la quasi-totalité des avantages procurés par l'actif pendant la durée de la location et qu'il a le droit de décider l'objectif de l'utilisation de l'actif et la manière de l'utiliser.

Les contrats de location du Groupe font l'objet d'une sous-location aux filiales du Groupe, majoritairement non consolidées (GIE principalement).

Le bailleur intermédiaire doit comptabiliser deux contrats séparés :

- La location principale dont il est preneur. Le bailleur intermédiaire comptabilise le droit d'utilisation octroyé par le contrat de location principal conformément aux dispositions d'IFRS 16 pour les preneurs ;
- La sous-location dont il est bailleur. A la date de conclusion du contrat de sous-location, il doit le classer en location simple ou location-financement, par référence à l'actif « droit d'utilisation » issu du contrat de location principal (et non par référence à l'actif sous-jacent loué au bailleur dans le cadre du contrat de location principal).

Côté preneur

Les actifs sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. Ils sont évalués à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

À la date d'entrée en vigueur du bail, le Groupe reconnaît :

- une dette (= le passif locatif), correspondant à la somme actualisée des paiements restant à effectuer depuis le début du contrat jusqu'à son terme, ces paiements comprenant les loyers fixes et, le cas échéant, les sommes à payer du fait de l'exercice d'options, les garanties de valeur résiduelle, et actualisée au taux d'endettement marginal du Groupe ;
- et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail (= le droit d'utilisation de l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations), évalué initialement pour le montant de la dette comptabilisée au passif. Sont ajoutés à ce montant les paiements déjà effectués par le preneur, les coûts de mise en place du bail et les frais futurs de remise en état.

Le Groupe comptabilise ensuite séparément les intérêts sur le passif locatif et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La dette de loyer, une fois évaluée initialement, est comptabilisée selon une technique proche du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Il en résulte une charge d'intérêts correspondant à l'application du taux d'actualisation initial au montant de la dette à l'ouverture de l'exercice. Les paiements effectués par le Groupe sont déduits du montant de la dette. Le droit d'utilisation est amorti et déprécié selon les dispositions respectives d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». S'agissant des amortissements, leur durée ne peut excéder celle de la location si le Groupe n'est pas appelé à devenir propriétaire de l'actif sous-jacent.

Côté bailleur

A la date de conclusion du contrat de sous-location, le groupe reconnaît :

- S'il s'agit d'une location simple le droit d'utilisation provenant du contrat principal est maintenu à l'actif du bailleur intermédiaire et les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat sur toute la durée du contrat de sous-location, a priori de manière linéaire.
- Si le contrat de sous-location est classé en location-financement :
 - L'actif droit d'utilisation, issu du contrat de location principal, est décomptabilisé ;
 - Une créance est constatée pour une valeur égale à l'investissement net dans le contrat de sous-location ;
 - Toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en résultat ;
 - La dette de loyers (au titre du contrat de location principal) est maintenue au passif.

Ainsi, la créance (investissement net dans le contrat de sous-location) et la dette de loyers au titre du contrat de location principal ne doivent pas être compensées.

A la clôture 2022, le Groupe a appliqué les exemptions facultatives suivantes :

- Exemption pour les locations de courte durée de moins de douze mois pour certaines catégories d'actif ;
- Exemption pour les locations d'actifs de faible valeur (moins de 5.000 USD valeur à neuf).

La présentation au bilan du droit d'utilisation, de la dette et de la créance se fait sur des lignes distinctes.

Le Groupe réévalue l'obligation locative à la survenance de certains événements (par exemple la durée du contrat de location, une variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer les paiements). Le Groupe ajuste alors le montant du passif locatif par un ajustement à l'actif du droit d'utilisation.

4.6 Baux emphytéotiques administratifs (BEA)

Le Groupe a acquis auprès de l'Etat, organismes publics et collectivités locales un parc immobilier sous le couvert de baux d'une durée maximale de 99 ans. Ces baux font généralement l'objet d'une soulte versée à la signature de l'acte.

Ces opérations y compris les soultes versées font l'objet d'une analyse individuelle de nature à déterminer le traitement comptable requis par le référentiel comptable international.

4.7 Traitement des subventions (IAS 20)

Les subventions et aides publiques reçues dans le cadre des activités du Groupe sont comptabilisées :

- pour les subventions d'investissements en diminution de la valeur de l'actif auquel elles se rattachent et sont reprises au résultat au rythme des amortissements,
- pour les subventions reçues de réservataires institutionnels en revenus locatifs étalés sur la durée de la convention de réservation.

4.8 Coûts d'emprunt (IAS 23)

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction ou à la production sont incorporés au coût de l'actif correspondant jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Les coûts d'emprunt incorporés dans la valeur des actifs sont déterminés de la façon suivante :

- Lorsque des fonds sont empruntés en vue de la construction d'un ouvrage particulier, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- Dans le cas où les fonds empruntés sont utilisés pour la construction de plusieurs ouvrages, le montant des coûts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses de construction. Ce taux de capitalisation est égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts en cours, au titre de l'exercice, autres que ceux des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés. Le montant capitalisé est limité au montant des coûts effectivement supportés diminués des produits financiers.

4.9 Actifs destinés à la vente (IFRS 5)

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe a décidé de céder un actif ou un groupe d'actifs, il le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente si :

- l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs,
- et sa vente est probable dans un délai d'un an.

Pour le Groupe, les immeubles en bloc sous compromis de vente à la date d'arrêté des comptes annuels répondent aux critères ci-dessus listés.

Les conséquences comptables sont les suivantes :

- l'actif (ou groupe d'actifs) destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- l'actif cesse d'être amorti à compter de la date du transfert ;
- les passifs d'un actif (ou groupe d'actifs) destiné à être cédé sont présentés séparément des autres passifs du bilan.

4.10 Titres de participation non consolidés (IFRS 9)

Sous IFRS 9, le principe de l'évaluation à la juste valeur est renforcé. Une option doit être choisie pour la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'actif :

- juste valeur par résultat ; ou
- juste valeur par OCI non recyclables (les gains et pertes potentiels pendant la durée de détention de l'actif ou avérés lors de la cession ne sont jamais reconnus en résultat).

Sur cette base, le groupe a réalisé une classification de son portefeuille de titres. Les détentions sont majoritairement évaluées à la juste valeur par résultat à l'exception de celles portant sur des sociétés ayant une activité atypique au regard des activités principales du Groupe. Les principes retenus pour l'évaluation de la juste valeur sont les suivants :

- pour les sociétés ESH détenues par ADESTIA (cf. § périmètre de consolidation), la juste valeur est égale, au maximum, au montant d'acquisition de ces actions, majoré pour chaque année ayant précédé la cession d'un intérêt calculé sur le livret A plus 1,5 point et diminué des dividendes versés pendant la même période (art. 423-4 du code de la construction et de l'habitation (CCH)) ;
- pour les sociétés SEM de logement social, si le prix de cession des SEM de logement social n'est pas encadré par le CCH, les restrictions en matière de distribution de dividendes sont identiques à celles des ESH. Ainsi, par analogie, la juste valeur des SEM de logement social peut être appréhendée sur la base de la méthode d'évaluation des ESH présentée supra.
- pour les sociétés opérant pour tout ou partie sur le secteur non réglementé, la valorisation se fait au cas par cas, sur la base de la valeur économique réelle des sociétés.

La variation de juste valeur est présentée sur une ligne spécifique au compte de résultat (cf. §1.2) ainsi que dans le tableau de variation des capitaux propres.

Titres de participations non consolidés dont la valeur brute excède 1% du capital social de CDC Habitat :

Participations	Capital	Capitaux propres hors capital	% de détention	Valeur brute des titres	Dépréciation	Valeur nette des titres	Réévaluation IFRS 9	Autres retraitements (2)	Choix de méthode de réévaluation	Valeur nette réévaluée
CDC HABITAT SOCIAL										
33, Avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris RCS:552 046 484	281.1	4 329.8	66%	236.2	0.0	236.2	4.1	0.0	JVR	240.3
SEMCODA (1)										
50, rue du Pavillon, 01000 Bourg-en-Bresse RCS: 759 200 751	81.0	580.1	21%	37.9	0.0	37.9	0.0	0.0	JVR	37.9
HABITAT PERPIGNAN MEDITERRANEE SAS (1)										
35, Boulevard Saint Assiscle, 66000 Perpignan RCS: 882 650 864	101.6	95.8	33%	34.0	0.0	34.0	0.0	0.0	JVR	34.0
FONCIERE MEDITRINE										
33, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris RCS: 889 274 478	80.1	2.2	40%	32.1	0.0	32.1	0.0	0.0	JVR	32.1
MAISONS ET CITE (1)										
167, rue des foulons-59500 Douai RCS:334 654 035	679.7	577.5	34%	150.2	0.0	150.2	0.0	0.0	JVR	150.2
Société Immobilière de la Martinique										
Petit Paradis - 97 233 SCHOELCHER RCS: 303 188 528	70.0	88.0	63%	41.9	0.0	41.9	0.0	0.0	JVR	41.9
Société Immobilière du Département de la Réunion										
12 Rue Félix Guyon - 97 400 St Denis RCS:310 863 592	125.0	40.0	53%	31.3	0.0	31.3	0.0	0.0	JVR	31.3
Société Immobilière de Kourou										
33 Avenue Jean Jaures 97310 Kourou RCS:305 934 606	49.3	67.6	92%	64.9	0.0	64.9	0.0	0.0	JVR	64.9
OPPCI JUNO										
33 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris RCS: 844 060 475	530.3	0.2	20%	87.0	0.0	87.0	19.7	0.0	JVR	106.7
LYRE (1)										
145 Rue Yves Le Coz RP 1124 - 78 011 Versailles Cedex RCS: 308 435 460	219.2	422.2	46%	100.0	0.0	100.0	0.0	0.0	JVR	100.0
Action Copropriété (1)										
33 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris RCS: 853 319 036	30.0	-0.1	100%	30.0	0.0	30.0	0.0	0.0	JVR	30.0
SEM Reims (1)										
71 Avenue d'Epemay Bp 2720, 51055 Reims Cedex RCS : 902 718 998	175.0	37.4	25%	45.1	0.0	45.1	0.0	0.0	JVR	45.1
Habitat Metz Métropole (1)										
10 rue du Chanoine BP 20725, 57012 METZ Cedex 01 RCS: 908 780 422	79.8	101.3	19%	35.0	0.0	35.0	0.0	0.0	JVR	35.0
HAB INITIO										
33 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris RCS: 909 705 766	19.8	1.5	15%	37.5	0.0	37.5	0.0	0.0	JVR	37.5
LLI Résidences (1)										
145-147 rue Yves le Coz, 78011 Versailles RCS: 892 326 646	0.0	0.0	45%	36.0	0.0	36.0	0.0	0.0	JVR	36.0
Autres actions évaluées par OCI				0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	JVOCI	0.0
Autres actions évaluées par JVR (dont SCI non consolidées)				190.5	0.0	190.5	3.7	1.1	JVR	195.3
Total				1 190.1	-0.5	1 189.6	27.5	1.1		1 218.2

(1) Données au 31 décembre 2021.

(2) Réévaluation des SCI fusionnées.

4.11 Autres actifs financiers (IFRS 9)

La classification et l'évaluation de ces actifs financiers au regard d'IFRS 9 se détaille comme suit :

Nature d'actif	Intentions de gestion IFRS 9	Impact de la variation de la juste valeur
Créances rattachées à des participations	Collecter les flux de trésorerie	Coût amorti
Prêts aux salariés	Collecter les flux de trésorerie	Coût amorti
Dépôts et cautionnements	Collecter les flux de trésorerie	Coût amorti
OPCVM*	Collecter les flux de trésorerie	Juste valeur résultat

*Les OPCVM présentés sous cette rubrique sont ceux qui ne répondent pas aux critères de classification en équivalents trésorerie

Des dépréciations sont constituées sur les autres actifs financiers selon le nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues prescrit par IFRS 9. Cette dépréciation est comptabilisée au compte de résultat en moins-value latente.

4.12 Stocks (IAS 2), contrats de construction et de VEFA (IFRS 15)

Les immeubles relatifs à des opérations de promotion immobilière ou acquis dans la perspective d'une revente rapide, sont inscrits en stocks pour leur coût d'acquisition. Ils font éventuellement l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'expertise de l'immeuble est inférieure à sa valeur comptable.

Les coûts des contrats de construction et de VEFA sont les coûts de revient directement affectables au contrat (dont le coût du terrain), ainsi que les coûts d'emprunt en cours jusqu'à la date d'achèvement des travaux. Les honoraires de commercialisation sont enregistrés en charges. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise une perte à terminaison en charges de période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

4.13 Créances d'exploitation (IFRS 9)

Les créances locataires quittancées sont comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations évaluées conformément à l'approche simplifiée admise par IFRS 9 pour les créances clients locatives et commerciales. Ce modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues consiste à calculer la dépréciation à partir d'un historique des taux de défaut observé sur la durée de vie des créances, ajustée d'estimations prospectives.

Les dépréciations sont basées sur des données historiques d'exploitation permettant de différencier le niveau de provisionnement du risque en fonction :

- de l'ancienneté des créances ;
- de la situation des locataires (locataires présents/partis/locataires ordinaires/en contentieux).

4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IFRS 9)

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des OPCVM monétaires et des placements de maturité inférieure à 3 mois, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et les OPCVM de trésorerie figurent au bilan pour leur juste valeur, dont la variation est comptabilisée en résultat.

Les créances sur filiales non consolidées détenues au titre de la convention de trésorerie Groupe sont évaluées au coût amorti.

4.15 Provisions (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi régulier qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires.

4.16 Avantages au personnel (IAS 19)

Engagements retraite et médailles du travail

Les engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés du Groupe sont constitués des indemnités de départ en retraite et primes anniversaires (médailles du travail) prévues par la convention collective de l'immobilier et l'accord d'entreprise.

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales afférentes, le coût de la prestation étant calculé sur la base des services rendus à la date de l'évaluation dans l'hypothèse d'un départ des salariés, à leur initiative, à 63/65 ans selon la catégorie socio-professionnelle.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation des personnels,
- taux d'augmentation des salaires,
- taux d'actualisation,
- tables de mortalité,
- taux de rendement des actifs.

Conformément aux dispositions d'IAS 19 Révisée, l'intégralité des écarts actuariels est comptabilisée en capitaux propres.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et fait l'objet d'une actualisation à chaque arrêté.

Pour rappel, l'IASB a ratifié le 24 mai 2021 une décision de l'IFRS IC d'avril 2021 relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies ayant les caractéristiques suivantes:

- L'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de départ à la retraite (e.g. 62 ans),
- Le montant des avantages dépend de l'ancienneté, et
- Le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives (exemple : 16 ans).s

Le champ d'application de cette ratification concernait tous les régimes ayant les 3 caractéristiques décrites précédemment, quelle que soit la nature des avantages (IDR, mutuelle santé, retraite chapeau, etc.).

Au 31 décembre 2022, tout comme sur l'exercice précédent, le régime applicable n'ayant aucune des trois caractéristiques décrites ci-dessus, l'amendement n'a pas d'impact au sein des comptes consolidés de CDC Habitat.

Participation

La provision pour participation des salariés est déterminée selon les modalités de l'accord Groupe en vigueur.

4.17 Passifs financiers (IFRS 9)

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués, après leur comptabilisation initiale, selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Les avances à long terme sans intérêt, accordées par les réservataires et remboursables sur des durées variables pouvant aller jusqu'à 50 ans, ont été évalués à leur juste valeur en utilisant le taux effectif moyen des emprunts.

Les dépôts de garantie sont considérés comme des passifs courants et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les produits reçus sur convention de réservation en contrepartie d'un droit de réservation accordé à un tiers sur des logements et pour une durée déterminée, font l'objet d'un étalement sur la durée de la convention et sont considérés comme des autres passifs financiers non courants (part supérieure à un an) et dettes diverses (part inférieure à un an).

4.18 Instruments dérivés (IFRS 9)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux. Les stratégies de gestion des risques financiers ainsi que les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentées en note 5 « Gestion des risques financiers ».

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Le Groupe utilise des instruments dérivés pour la couverture de ses dettes à taux variable contre le risque de taux (couverture de flux de trésorerie futurs) et applique la comptabilité de couverture lorsque les conditions de documentation et d'efficacité (a priori et a posteriori) sont remplies.

Dans ce cas, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte se produise pour la part efficace de la couverture. La part inefficace est enregistrée immédiatement en résultat de la période. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsque les instruments financiers dérivés ne satisfont pas les conditions fixées par la norme pour utiliser la comptabilité de couverture, leurs variations de juste valeur sont comptabilisées directement en résultat de la période.

Le groupe a appliqué les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1 » par anticipation au 1^{er} janvier 2019. La Phase 2 de l'amendement a été appliquée dès le 1^{er} janvier 2021 (application obligatoire).

4.19 Parties liées (norme IAS 24R)

Le Groupe, filiale à 99.99% de la Caisse des Dépôts et Consignations, utilise la dispense prévue par la norme en matière d'informations au regard des transactions et soldes avec une entité sous contrôle de l'Etat.

Le contenu des transactions avec les parties liées est décrite en note 7.6.

4.20 Revenus et créances

Revenus locatifs bruts (y compris loyers financiers) – IFRS 16

Les revenus locatifs issus de contrats de location simple regroupent principalement les loyers des logements et accessoirement des immeubles de bureaux. Ces revenus sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des baux. Le cas échéant, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchises, paliers, droits d'entrée, etc.) sont étalés sur la durée ferme du bail, sans tenir compte de l'indexation. La période de référence retenue est la première période ferme du bail.

Les conventions de gestion globale conclues avec des tiers publics ou privés font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de qualifier le contrat de location (location-simple ou location-financement au sens d'IFRS 16). Ils sont présentés comme suit :

- Les revenus issus de contrats de location simple sont enregistrés selon les principes énoncés ci-dessus.
- Les revenus issus de contrats de location financement (CDC HABITAT en qualité de bailleur) sont décomposés de la manière suivante :
 - la part correspondant à la prestation de services (gestion locative, gros entretien, grosses réparations, fonctionnement, etc.) est comptabilisée en revenus des autres activités, conformément aux dispositions d'IFRS 15 ;
 - la part correspondant à la rémunération de l'investissement est ventilée en amortissement du capital comptabilisée en diminution de la créance et en rémunération du capital comptabilisée en revenus des autres activités.

Activité promotion (contrats de constructions et VEFA) - IFRS 15

Les produits de l'activité de promotion sont reconnus à l'avancement. Le produit comptabilisé au cours de l'exercice correspond au produit prévisionnel final estimé de l'opération enregistré au prorata de l'avancement des travaux cumulé à la fin de l'exercice (y compris le coût des terrains conformément à IFRS 15) diminué du produit comptabilisé au cours des exercices précédents pour les opérations déjà en phase de construction au début de l'exercice. La reconnaissance du produit à l'avancement porte uniquement sur les lots vendus et débute à compter de la signature de l'acte notarié.

Revenus des autres activités - IFRS 15

Les revenus des autres activités intègrent essentiellement les éléments suivants :

- prestations de services rendus et mise à disposition de moyens aux filiales non consolidées ;
- part de prestations de services rendus pour les contrats de gestion globale (cf. 4.20 §1) ;
- part correspondant à la rémunération de la créance pour les contrats de location financement cf. 4.20 §1).

4.21 Impôts (IAS 12)

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat ou par capitaux propres pour les éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Il n'y a pas de convention d'intégration fiscale au sein du Groupe.

Régime de droit commun

La charge d'impôt exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur s'appliquant aux sociétés du Groupe et aux opérations ne bénéficiant pas du régime des SEM.

Régime fiscal des SEM

Aux termes de l'article 207-1-4° du Code Général des Impôts, modifié par l'article 44-II et III de la loi de finances rectificative pour 2005, les Sociétés d'Economie Mixte visées à l'article L.481-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation sont exonérées de l'impôt sur les sociétés pour la partie de leur résultat et plus-values de cession réalisées sur le parc de logement social. Ce dispositif ne s'applique qu'aux sociétés CDC HABITAT et ADOMA.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs d'une même société sont compensés et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

4.22 Base d'évaluation – Jugements et utilisation d'estimations

Pour l'établissement des comptes consolidés, le Groupe utilise des estimations et formule des jugements, qui sont régulièrement mis à jour et sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Les estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché organisé (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Le Groupe retient les méthodes et hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de clôture. La valeur de réalisation de ces instruments peut, elle aussi, s'avérer significativement différente de la juste valeur retenue pour l'arrêté comptable.

La juste valeur du patrimoine immobilier, qu'il soit détenu durablement ou destiné à la vente, est déterminée notamment en se basant sur l'évaluation du patrimoine effectuée par des experts indépendants selon des méthodes décrites en note 4.4.

La méthode retenue pour l'évaluation de la juste valeur des titres de participation des filiales non consolidées est explicitée en note 4.10.

L'évaluation des provisions et avantages au personnel sont conformes aux notes 4.15 et 4.16.

Les modalités de la détermination de la juste valeur selon IFRS 13 sont détaillées en note 3.7.

5. Gestion des risques financiers et opérationnels

5.1 Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt et le volume des financements étant des composants essentiels de l'équilibre des opérations immobilières de CDC HABITAT, une attention toute particulière est portée à la gestion de ce risque et à l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur le compte de résultat.

La dette à taux variable (Euribor, inflation, et Livret A) est donc couplée à une Politique Générale de couverture de taux validée par le Conseil de Surveillance.

Les emprunts indexés sur l'Euribor donnent lieu à une couverture à 100% de l'encours au moyen de swaps long terme et d'options, l'encours Livret A est quant à lui couvert au maximum à 50%. Le cas échéant pour les prêts qui sont contractés à moyen terme, il peut être décidé de mettre en place des couvertures avec départ décalé.

Depuis 2012, CDC Habitat a recours aux marchés financiers pour couvrir son besoin de financement majoritairement sur une base taux fixe ; dans le cas de coupons indexés, ceux-ci donnent lieu également à une couverture de taux. Le cas échéant, notamment lorsque les indexations de loyers sont déterminées lors du lancement de l'opération, CDC HABITAT peut être amenée à lever par anticipation ses financements dès lors que les opérations sont validées dans les instances.

Du fait de l'adossement des couvertures aux lignes de financements, les dérivés sont gérés en comptabilité de couverture.

La politique de couverture est centralisée et mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe au sein d'un même département.

5.2 Risque de Liquidité

Le risque de liquidité lié à la dette de CDC Habitat est couvert par la gestion de la structure de financement, à savoir :

- La mise en place de financements amortissables qui permettent le lissage de l'échéancier ;
- Le tranching des financements émis en placements privés in fine qui vise à maintenir un volume de remboursement annuel étalé tout en ayant une duration moyenne des émissions équivalente à celle d'un financement amortissable.

Afin de faciliter le portage des opérations de développement immobilier et les acquisitions d'actifs, CDC HABITAT dispose de lignes de court terme auprès d'un pool bancaire et d'un programme de NEUCP. Cette capacité de tirage à court terme a été calibrée pour accompagner les besoins liés aux portages des opérations de développement mais également pour faire face à l'éventualité d'une variation de l'encours de dépôts de ses filiales, centralisé auprès de CDC HABITAT.

La trésorerie du Groupe étant centralisée et intégrée sur une plateforme unique de gestion, le pilotage et la sécurisation des flux en sont facilités.

5.3 Risque de Contrepartie

Pour la gestion de ses placements, le Groupe reste très attentif à la qualité des banques auprès desquelles il effectue ses dépôts en surveillant la notation par les différentes agences. La très grande majorité des opérations de placements à terme se font sur des contreparties ou des Groupes bancaires qui sont également prêteurs LT sur les opérations d'investissements.

L'ensemble de ces risques est spécifié dans la charte de liquidité approuvée par les instances de gouvernance, et fait l'objet d'un reporting semestriel auprès de la Direction des Risques de la CDC. L'ensemble de ces éléments financiers sont également publiés trimestriellement auprès de son actionnaire unique dans le cadre du modèle prudentiel de mise en transparence des filiales du Groupe Caisse des Dépôts.

5.4 Risques opérationnels

Les risques opérationnels majeurs auxquels est exposé CDC Habitat portent sur les métiers suivants :

■ Développement

- La capacité du Groupe à maintenir un niveau de fonds propres suffisant pour assurer les objectifs fixés en matière de développement. Le groupe établit son Plan Moyen Terme avec des hypothèses prudentes. Les simulations financières permettent d'appréhender l'impact des évolutions réglementaires sur les niveaux de fonds propres et de trouver les sources de financement nécessaires pour préserver l'équilibre des opérations (mises en place de mesures de soutien de notre actionnaire, mise en place de nouveaux financements, ...) et limiter l'impact sur les fonds propres du Groupe ;
- La tenue des délais de réalisation et la maîtrise du coût des opérations. Afin d'éviter les retards dans les livraisons et les dérives financières, des outils de reporting dédiés ont été mis en place. Par ailleurs, les opérations de construction sont suivies régulièrement en « Réunions Suivi Objectifs » puis validées en Comité. Enfin, une démarche qualité a été mise en place (Démarche Qualité Maîtrise d'Ouvrage) visant à sécuriser les opérations de développement réhabilitation.

■ Patrimoine

- L'alourdissement des charges d'entretien et de mise aux normes (sécurité incendie, amiante, plomb, ascenseurs, accessibilité handicapés, normes de performance énergétique...), ce qui accroît les coûts de construction et qui génère un besoin de veille réglementaire. Pour cela, le Groupe recherche des financements ad hoc comme les Certificats d'Economie d'Energie, met en place des séminaires d'information (Journées Développement, Maîtrise d'Ouvrage, Patrimoine) ;
- La réalisation des objectifs en matière de ventes en bloc et de ventes en lots en raison de l'attentisme du marché et de la capacité des acquéreurs à lever des financements sur des maturités suffisamment longues. Pour pallier ce risque, un suivi périodique est réalisé à l'aide de tableaux de bord et des référents ventes. Par ailleurs, une redéfinition des modalités d'arbitrage ainsi qu'un outil méthodologique d'identification des ventes potentielles a été déployé depuis 2020.

■ Gestion locative

- La vacance des logements dans les zones tendues peut générer un manque à gagner en terme de chiffre d'affaires. Des requêtes de suivi des ensembles immobiliers sensibles sont incluses dans les arbitrages, préparant les arbitrages patrimoniaux réalisés chaque année soit en vue de cessions, soit de baisse de loyers pour alignement sur le marché locatif local. Un plan d'action de réduction de la vacance de plus de 3 mois a été lancé en 2022 ;
- Le risque d'augmentation des impayés. Pour rappel, un plan de résorption des impayés avait été engagé par la Direction de la Gestion Locative depuis septembre 2019 sur CDC Habitat, consistant à réaliser un suivi régulier avec les agences ressortant en « alerte » dans les requêtes développées à ce titre. A ce jour, malgré la diminution du taux d'impayés, ce risque reste maintenu sous vigilance compte tenu du contexte. Par ailleurs, un groupe de travail a été lancé sur le traitement des impayés sur les loyers élevés ;
- Le niveau de provisionnement des charges récupérables et le temps de traitement des régularisations de charges peut aboutir à des situations inconfortables pour les locataires. Afin de limiter ce risque, le Groupe a centralisé le service de Gestion des charges. Par ailleurs, un planning de réalisation des budgets et des tableaux de bord portant sur l'avancement des régularisations sont tenus par les équipes afin d'éviter les dérives ;
- L'augmentation des volumes de livraisons peut entraîner des décalages du démarrage de la phase de pré-commercialisation (réunion de mise en location, création du patrimoine, validation des grilles de loyers et des budgets de charges...). Un plan d'action a été déployé par la Direction du Réseau pour faire face aux pics d'activités générés par les livraisons du plan de relance.

▪ Défaillance dans la gestion et la conduite du changement d'un projet SI

Certains projets SI peuvent générer des impacts lourds sur l'activité. C'était le cas notamment du projet de fusion des environnements IKOS déployé au 1^{er} janvier 2020.

Des pistes d'amélioration sont observées afin de structurer les niveaux de pilotage des projets à risques afin de mieux maîtriser leur évolution tout au long du projet. Les critères de priorisation des projets ont été revus et sont intégrés dans les nouvelles versions des dossiers d'engagement.

▪ Fiscalité des opérations

L'évolution défavorable de la fiscalité (TVA, impôt société, prélèvements sociaux) peut impacter l'équilibre financier des opérations en cours bien qu'étalés dans le temps. En prévention, le Groupe anticipe et réalise une veille attentive des évolutions potentielles tout en assurant une communication éclairée directement ou au travers des organismes professionnels.

▪ Non-Conformité Anticorruption

Le dispositif de prévention de la fraude, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT – 5^{ème} directive européenne) et de la corruption (loi « Sapin 2 » de décembre 2016) est intégré au dispositif de contrôle interne (DCI) du Groupe CDC HABITAT. Ce dispositif repose sur trois piliers :

- Intégration du cadre de prévention des risques dans la cartographie des risques, dans le corpus des procédures Groupe, la charte de déontologie. Une politique anti-corruption a été diffusée fin 2021 à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, l'objectif étant de préciser l'engagement du Groupe pour mener ses activités de façon éthique, d'expliquer et décrire les comportements prohibés et avoir les règles à adopter pour agir face à des situations à risques ;
- Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe à la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, à la prévention des fraudes et de la corruption via la mise à disposition sur l'espace formation de e-learning ;
- Mise en place d'ateliers de travail avec les référents contrôle interne afin de concevoir des contrôles périodiques visant à répondre aux obligations réglementaires en matière de fraude, blanchiment et corruption. Ces travaux ont permis de rédiger un guide opératoire pour la mise en conformité des procédures de contrôles comptables permettant d'identifier les opérations à risque. Par ailleurs, un nouvel outil a été mis en place en 2022 afin d'automatiser les contrôles comptables ainsi qu'un plan de contrôle spécifique permettant au Groupe de se mettre en conformité avec le point II-8° de l'article 17 de la loi Sapin 2.

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

VALEUR BRUTE	2022	Entrées	Cessions	Variation subventions	Virement de poste à	2021
Immeubles de placement	10 180.1	1 316.5	-1 165.2	-0.4	1 184.3	8 844.9
Immobilisations incorporelles	19.6	6.5	0.0	0.0	0.0	13.1
Immobilisations corporelles	69.9	1.1	-0.1	0.0	0.4	68.5
Actifs destinés à être cédés - IFRS 5	0.0	0.0	0.0	0.0	-1 184.7	1 184.7
TOTAL VALEURS BRUTES	10 269.6	1 324.1	-1 165.3	-0.4	0.0	10 111.2

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	2022	Dotations	Reprises	Reprises subventions	Virement de poste à	2021
Immeubles de placement	-2 141.8	-197.9	150.5	13.8	-115.2	-1 993.0
Immobilisations incorporelles	-5.8	-1.2	0.0	0.0	0.0	-4.6
Immobilisations corporelles	-44.1	-3.5	0.1	0.0	0.0	-40.7
Actifs destinés à être cédés - IFRS 5	0.0	0.0	0.0	0.0	115.2	-115.2
TOTAL AMORTISSEMENTS	-2 191.7	-202.6	150.6	13.8	0.0	-2 153.4
TOTAL DEPRECIATION	-42.6	-42.3				-0.3

VALEUR NETTE	2022	Entrées	Sorties	Reprises subventions	Virement de poste à	2021
Immeubles de placement	7 995.7	1 076.3	-1 014.7	13.4	1 069.1	6 851.6
Immobilisations incorporelles	13.8	5.3			0.0	8.5
Immobilisations corporelles	25.9	-2.4			0.4	27.9
Actifs destinés à être cédés - IFRS 5	0.0				-1 069.5	1 069.5
TOTAL VALEURS NETTES	8 035.4	1 079.2	-1 014.7	13.4	0.0	7 957.5

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2022	2021
Valeur comptable nette (1)	7 995.7	7 921.1
Juste valeur (1)	11 426.7	10 946.5
Plus value latente	3 431.0	3 025.4

(1) y compris VNC et juste valeur des immeubles destinés à être cédés (IFRS 5)

HIERARCHIE DES JUSTES VALEURS

Immeubles résidentiels	Valeur m² "bloc"		Taux d'actualisation DCF		Taux de rendement	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max
Région Paris / Ile De France	736 €	9 437 €	3.25%	5.50%	3.00%	10.00%
Province (France sauf IDF)	371 €	4 737 €	3.75%	6.00%	3.30%	12.00%

En application de la norme IFRS 13, le tableau ci-dessus présente les fourchettes des principales données d'entrée non observables (de niveau 3) utilisées par les experts en évaluation immobilière.

DROIT D'UTILISATION (IFRS 16)

La société a appliqué la norme IFRS 16, contrats de location à partir du 1^{er} janvier 2019. Les mouvements relatifs au droit d'utilisation et aux actifs/passifs locatifs sur l'exercice se détaillent comme suit :

	1er janvier 2022 selon IFRS 16	Variation sur la période	Dotations aux amortissements de la période	31 décembre 2022
Droit d'utilisation brut (1)	7.6	-		7.6
Amortissements (1)	2.2	-	0.8	3.0
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - nets	5.4	-	0.8	4.6

	1er janvier 2022 selon IFRS 16	Variation sur la période	Paiements en capital sur la période	31 décembre 2022	Dont courants	Dont non courants
Créance financière liée aux actifs sous loués (1)	88.6	-	6.5	82.1	12.2	69.9
Passifs locatifs (1)	94.3	-	7.1	87.2	13.1	74.1

(1) Concerne les bâtiments Rives de France et Galaxie

6.2 Titres mis en équivalence

Les données ci-dessous sont présentées à 100% dans le format de publication (référentiel IFRS) de la société ADOMA, de la société FLI et du Groupe Lamartine, seules sociétés mises en équivalence significatives à ce jour.

	ADOMA		FLI		Groupe Lamartine	
<i>Bilan synthétique</i>	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Patrimoine immobilier	1 472.7	1 377.6	1 464.4	1 441.6	2 057.0	0.0
Autres actifs	415.7	333.8	90.0	182.2	76.9	0.0
Total actif	1 888.4	1 711.3	1 554.4	1 623.8	2 133.9	0.0
Capitaux propres	537.3	499.9	975.8	947.8	1 150.1	0.0
Emprunts	1 091.8	955.5	577.8	512.4	845.4	0.0
Autres passifs	259.3	255.9	0.8	163.6	138.4	0.0
Total passif	1 888.4	1 711.3	1 554.4	1 623.8	2 133.9	0.0
Résultat net	4.5	24.6	1.3	0.5	-7.7	0.0
% de détention	56.44%	56.44%	19.14%	19.14%	15.00%	15.00%
QP de résultat des sociétés MEE	2.6	13.9	0.2	0.1	-1.2	0.0
Capitaux propres	537.3	499.9	975.8	947.8	1 150.1	0.0
% de détention	56.44%	56.44%	19.14%	19.14%	15.00%	15.00%
Titres des sociétés MEE avant retraitement	303.2	282.1	186.8	181.4	172.5	0.0
Neutralisation résultat interne Lamartine (1)					-82.8	
Total des sociétés MEE après retraitement	303.2	282.1	186.8	181.4	89.7	0.0

(1) Cf. §2. Faits marquants - Structuration du fonds Lamartine

	2022	2021
TOTAL QUOTE PART DU RESULTAT MEE	1.6	14.0
TOTAL TITRES DES SOCIETES MEE	579.7	463.5

EVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	TOTAL quote-part CDC H (A) + (B) + (C)	Adoma		FLI		Groupe Lamartine	
		Situation nette 100% des titres	Quote-part CDC H 56,44% (A)	Situation nette 100% des titres	Quote-part CDC H 19,14% (B)	Situation nette 100% des titres	Quote-part CDC H 15% (C)
Juste valeur au 31.12.2021	463.5						
Titres - entrée de périmètre 2022	149.6	499.9	282.1	947.8	181.4	0.0	0.0
Augmentation de capital 2022	16.3					149.6	149.6
Annulation plus-value Lamartine	-82.8					108.8	16.3
Résultat IFRS 2022	1.6	4.5	2.6	1.3	0.2	-552.0	-82.8
Dividendes versés en 2022	-5.5	0.0	0.0	-28.1	-5.4	-7.7	-1.2
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres IFRS	37.0	32.8	18.5	54.8	10.6	-0.9	-0.1
Juste valeur au 31.12.2022	579.7	537.2	303.2	975.8	186.8	52.8	7.9

6.3 Actifs financiers non courants

VALEUR BRUTE	2022	Variation de périmètre	Cession	Acquisition / Augmentation	2021
Titres de participation non consolidés (1)	1 190.7		-2.4	278.8	914.3
Réévaluation des titres - IFRS 9 (2)	27.5			14.4	13.1
Créances rattachées titres de part. non conso - JVR	0.0				0.0
TOTAL VALEURS BRUTES	1 218.2	0.0	-2.4	293.2	927.4

(1) dont +279 M€ de prise de participation (principalement 77 M€ d'augmentation de capital chez CDC Habitat Social, 45 M€ dans l'augmentation de capital de la SEM Reims, 38 M€ dans l'augmentation de capital de Hab Initio, 36 M€ dans LLI Résidences, 35 M€ dans la SEM Metz Habitat, 8 M€ dans la SIMKO, 7 M€ dans la SEM Urbavileo, 7M€ dans la SPPICAV Foncière Méditrine, 5 M€ dans AGIRE SAIEM et 21 M€ Autres). Dont -3 M€ de cession (-1 M€ pour Yes Park et -2 M€ pour Meeecam).

(2) dont 14 M€ de réévaluation à la juste valeur des titres (JUNO, CDC HS et Hestia).

DEPRECIATION	2022	Variation de périmètre	Reprise	Dotation	2021
Provision sur titres	0.0		0	0.0	0.0
TOTAL DEPRECIATION	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL DES VALEURS NETTES	1 218.2	0.0	-2.4	293.2	927.4

6.4 Autres actifs financiers non courants

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	2022	2021
Créances rattachées à des participations	5.4	24.5
Prêts à Moyen terme et Long terme	8.9	9.9
Autres créances immobilisées à Long terme	84.0	96.7
TOTAL	98.3	131.1

6.5 Actifs d'impôts différés

Au 31 décembre 2021, les comptes consolidés de CDC Habitat présentaient une position nette d'actifs d'impôts différés pour un montant de 1 M€. Au 31 décembre 2022, le bilan consolidé présente une position nette au passif. Cf. § 6.19 de l'annexe.

6.6 Stocks et en-cours

	Brut 2022	Dépreciation 2022 (1)	Net 2022	Net 2021
En cours de production - biens immobiliers	58.9	-0.4	58.5	50.1
Produits finis - biens immobiliers	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	58.9	-0.4	58.5	50.1
(1) dont dotation de l'année		0.0		
(1) dont reprise de l'exercice		0.1		

6.7 Créances clients

	Brut 2022	Dépreciation 2022 (1)	Net 2022	Net 2021
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	24.7		24.7	29.4
Créances locataires (1)	72.7	-24.6	48.1	44.9
Créances sur opérations de promotion	97.3		97.3	102.7
Créances sur gestion pour compte de tiers	16.4		16.4	12.0
TOTAL	211.1	-24.6	186.5	189.0
(1) dont dotation de l'exercice		-7.4		
(1) dont reprise de l'exercice		6.7		
(1) dont entrée périmètre		0.0		

6.8 Créances d'impôt

	2022	2021
Créance d'impôts	0.8	0.5
TOTAL	0.8	0.5

6.9 Créances diverses

	Brut 2022	Dépreciation 2022 (1)	Net 2022	Net 2021
Part non libérée de l'augmentation de capital	0.0		0.0	381.3
Autres créances et factures à établir	20.9	-1.4	19.5	14.1
Subvention d'investissement à recevoir	13.5		13.5	15.6
Créances fiscales	9.2		9.2	12.3
Créances sur cessions d'immeubles	2.7		2.7	3.0
Débiteurs divers	32.5	-1.6	30.9	25.8
Charges constatées d'avance	8.2		8.2	4.8
TOTAL	87.0	-3.0	84.0	456.9
(1) dont dotation de l'exercice		-1.1		
(1) dont reprise de l'exercice		0.6		

6.10 Actifs financiers courants

	2022	2021
Titres de créances négociables	0.0	125.0
Réévaluation des actifs financiers courants (ICNE)	1.2	2.5
TOTAL	1.2	127.5

6.11 Autres actifs financiers courants

	2022	2021
Prêts à CT	0.0	0.1
TOTAL	0.0	0.1

6.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
Convention de trésorerie Groupe_position débitrice	199.5	217.3
OPCVM et autres placements à CT (<3mois)	1 289.9	496.0
Banque	277.4	290.3
TOTAL trésorerie et équivalents (ACTIF)	1 766.8	1 003.6
Convention de trésorerie Groupe_position créditrice	185.6	256.4
Découvert bancaire	193.7	91.0
TOTAL trésorerie (PASSIF)	379.3	347.4
TRESORERIE NETTE	1 387.5	656.3

6.13 Actifs et passifs destinés à être cédés

	2022	2021
Immeubles de placement destinés à être cédés	0.0	1 184.7
Subventions d'investissement	0.0	0.0
Amortissement	0.0	-115.2
Provisions	0.0	0.0
TOTAL Actifs destinés à être cédés (1)	0.0	1 069.5
Emprunts / actifs destinés à être cédés	0.0	571.8
TOTAL Passifs destinés à être cédés (1)	0.0	571.8

(1) Pour rappel, au 31 décembre 2021, les actifs destinés à être cédés concernaient l'apport/cession à Lamartine dans le cadre du protocole de cession signé le 23 décembre 2021.

Les opérations de cessions et d'apports ont été réalisées respectivement le 28 février et le 1er mars 2022.

6.14 Capitaux propres

Les informations concernant la variation des capitaux propres sont fournies dans le tableau « TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ».

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 2 303,3 M€ réparti en 23 033 016 actions de 100€.

Décomposition des capitaux propres	2022	2021
Capital social	2 303.3	2 163.3
Primes liées au capital social	140.0	140.0
Réserves légales	232.1	151.1
Ecart de réévaluation	2.7	2.7
Autres réserves - Ecart actuariels sur les avantages du personnel	- 0.3	- 14.1
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	340.7	340.7
Réserves	1 373.6	1 301.3
Gains et pertes latents liés à la variation de juste valeur par OCI	38.4	- 183.9
Résultat	394.7	151.5
Capitaux propres	4 825.2	4 052.5

6.15 Provisions non courantes et courantes

PROVISIONS NON COURANTES

	2022	Dotations	Reprises	Impact capitaux propres	2021
Indemnités départ en retraite	31.3	3.9	-2.1	-11.0	40.5
Médailles de travail et autres avantages	3.0	0.0	-0.6		3.6
Autres charges de personnel	0.0		-0.3		0.3
Risques non courants	2.9	0.9	-0.8		2.8
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	37.2	4.8	-3.8	-11.0	47.2

PROVISIONS COURANTES

	2022	Dotations	Reprises	Impact capitaux propres	2021
Risques sur Immeuble de placement	4.3	0.4	-0.1		4.0
Risques courants	7.8	4.4	-2.1		5.5
TOTAL PROVISIONS COURANTES	12.1	4.8	-2.2	0.0	9.5

6.16 Dettes financières non courantes et courantes

6.16.1 Dettes financières nettes

	Montant contractuel	Réévaluation Juste valeur	2022	2021
Dettes financières non courantes (1)	4 873.7	-49.7	4 824.0	4 680.8
Dettes financières courantes (1)	1 595.8	-1.3	1 594.5	1 040.6
Dettes financières brutes	6 469.5	-51.0	6 418.5	5 721.4
Actifs financiers courants	0.0	1.2	1.2	127.5
Autres actifs financiers courants	0.0	0.0	0.0	0.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 765.6	1.2	1 766.8	1 003.6
Dettes financières nettes	4 703.9	-53.4	4 650.5	4 590.2

(1) Dont dette locative liée à IFRS 16

6.16.2 Echéance des dettes financières

	< 1 an	> 1 an	2022	2021
Emprunts auprès des établissements de crédit		4 521.9	4 521.9	4 366.1
Autres emprunts et dettes assimilées		228.0	228.0	227.5
Dettes locatives non courantes		74.1	74.1	87.2
Dettes financières non courantes	0.0	4 824.0	4 824.0	4 680.8
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	1 167.7		1 167.7	656.8
Autres emprunts et dettes assimilées	34.4		34.4	29.3
Convention de trésorerie Groupe_ position créditrice	185.6		185.6	256.4
Banques (soldes créditeurs)	193.7		193.7	91.0
Dettes locatives courantes	13.1		13.1	7.1
Dettes financières courantes	1 594.5	0.0	1 594.5	1 040.6
TOTAL DETTES FINANCIERES BRUTES	1 594.5	4 824.0	6 418.5	5 721.4
(1) dont intérêts courus non échus			99.0	83.0

6.16.3 Impact de la variation des dettes financières sur le tableau de trésorerie

	2022	Flux de trésorerie	Variations non cash					2021
			Transfert	Frais d'emprunts activés	Entrée de périmètre	Evaluation IRA	Juste valeur	
Dettes financières non courantes (1)	4 749.9	68.2	80.5				7.6	4 593.6
Dettes financières courantes (2)	1 202.1	24.7	491.3					686.1
Passifs destinés à être cédés	0.0		-571.8					571.8
TOTAL DETTES FINANCIERES BRUTES	5 952.0	92.9	0.0	0.0	0.0	0.0	7.6	5 851.5
<i>(1) hors comptes de dettes locatives non courantes (droit d'utilisation) de 74.1 M€</i>								
<i>(2) hors comptes courants de 185.6 M€, découverts bancaires de 193.7 M€ et de dettes locatives courantes de 13.1 M€ en 2022 (256.4 M€, 91.0 M€ et 7.1 M€ pour 2021).</i>								
Sommes reçues des actionnaires		521.3						
Variation des dépôts et cautionnements reçus		0.0						
Variation des débiteurs et créditeurs divers		-18.5						
Intérêts financiers bruts versés hors intérêts courus		-108.1						
Dividendes versés		0.0						
TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS		487.6						

6.17 Autres passifs financiers non courants

	2022	2021
Dépôts et cautionnements reçus	33.7	34.2
Titres_capital non appelé, non versé	132.4	53.1
Autres dettes et produits constatés d'avance	44.2	49.9
Autres passifs financiers non courants	210.3	137.2

6.18 Dérivés

6.18.1 Présentation au bilan des instruments dérivés

	2022	2021
Pôle consolidé hors filiales ESH position nette	17.8	-257.3
<i>Dérivés actifs</i>	46.6	5.5
<i>Dérivés passifs</i>	28.8	262.8
Pôle filiales ESH position nette des opérations pour compte	0.0	0.0
<i>Dérivés actifs</i>	71.0	367.5
<i>Dérivés passifs</i>	71.0	367.5
Groupe consolidé position nette	17.8	-257.3
<i>Dérivés actifs</i>	117.6	373.0
<i>Dérivés passifs</i>	99.8	630.3

6.18.2 Tableau de couvertures de taux

Type	Notionnel initial	Notionnel courant	Valorisation des couvertures
CAP	10.0	3.6	-0.1
Livret A	193.0	193.0	6.1
SWAP	2 550.1	1 301.9	11.8
TOTAL couvertures	2 753.1	1 498.5	17.8

6.18.3 Variation de la juste valeur des instruments dérivés actifs et passifs

	Var JV 2022 par capitaux propres	Var JV 2022 par résultat	2022	2021
Swap de taux qualifiés de couverture (1)	270.9		270.9	108.7
Swap de taux non qualifiés de couverture		4.1	4.1	4.8
Total Instruments financiers	270.9	4.1	275.0	113.5

(1) Hors parts Adoma, FLI et Groupe Lamartine (mises en équivalence), hors impôt différés et hors recyclage des dérivés restructurés

6.18.4 Notionnels courants par échéance des instruments dérivés

	<1 an	1 à 5 ans	>5 ans	2022	2021
Portefeuille Dérivés en vigueur au 31 décembre					
Swaps payeurs taux fixes	72.9	307.2	921.8	1 301.9	1 386.2
Options de taux	0.4	3.2	0.0	3.6	4.0
Swaps variables contre taux variable	0.0	103.0	90.0	193.0	193.0
Total	73.3	413.4	1 011.8	1 498.5	1 583.2
Portefeuille Dérivés à effet différé					
Swaps payeurs taux fixes				0.0	0.0
Total	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	73.3	413.4	1 011.8	1 498.5	1 583.2

Relations de couverture relevant de l'amendement "Réforme des taux d'intérêt de référence"

	31.12.2022			Variation de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Montant notionnel	
Instruments de taux				
Instruments de change				
Instruments sur action				
Autres instruments				
Couverture de juste valeur				
Instruments de taux	46.6	28.8	1 498.5	275.0
Instruments de change				
Instruments sur action				
Autres instruments				
Couverture de flux de trésorerie	46.6	28.8	1 498.5	275.0
Couverture des investissements nets en devises				
Total des instruments financiers dérivés de couverture	46.6	28.8	1 498.5	275.0

6.18.5 Analyse de la dette après affectation des couvertures

	Classification de la dette		2022
	Taux fixe	Taux variable	
Emprunts (hors IFRS 5)	4 025.2	1 646.6	5 671.8
Dettes sans intérêts	262.4		262.4
Crédit-bail	26.7		26.7
Frais d'emprunts activés	-8.9		-8.9
Dettes locatives	87.2		87.2
Convention de trésorerie Groupe_position créditrice		185.6	185.6
Banque (découverts)		193.7	193.7
TOTAL DETTE FINANCIERE BRUTE AVANT AFFECTATION DES COUVERTURES	4 392.6	2 025.9	6 418.5
Couverture de la dette taux variable en taux fixe (emprunts)	1 147.3	-1 147.3	0.0
Couverture de la dette livret A en taux fixe (emprunts)	193.0	-193.0	0.0
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE APRES AFFECTATION DES COUVERTURES	5 732.9	685.6	6 418.5
Dépôts à terme et autres placements	1 289.9	0.0	1 289.9
Convention de trésorerie Groupe_position débitrice		199.5	199.5
Banques		277.4	277.4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET TRESORERIE	1 289.9	476.9	1 766.8
TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE APRES AFFECTATION DES COUVERTURES	4 443.0	208.7	4 651.7

Comptabilisation des actifs et passifs financiers

	Note	Classification	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	6.3	Juste valeur par résultat (1)	1 218.2	1 218.2
		Juste valeur capitaux propres non recyclables (2)	0.0	0.0
Autres actifs financiers non courants	6.4	Coût amorti	98.3	98.3
Instruments dérivés non courants Groupe	6.18	Couverture de flux de trésorerie (3)	46.6	46.6
Autres créances	6.7 à 6.9	Coût amorti	271.3	271.3
Actifs financiers courants	6.7 à 6.9	Juste valeur par résultat	1.2	1.2
Autres actifs financiers courants	6.11	Coût amorti	0.0	0.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.12	Juste valeur par résultat / coût amorti	1 766.8	1 766.8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS			3 402.4	3 402.4
Dettes financières non courantes	6.16	Coût amorti	4 824.0	4 824.0
Autres passifs financiers non courants	6.17	Coût amorti	210.3	210.3
Instruments dérivés non courants Groupe (3)	6.2	Couverture de flux de trésorerie	28.8	28.8
Dettes financières courantes	6.16	Coût amorti	1 594.5	1 594.5
Autres passifs	6.19 à 6.21	Coût amorti	501.1	501.1
TOTAL PASSIFS FINANCIERS			7 158.7	7 158.7

(1) dont Titres de participation non consolidés de 1 189.9 M€, Réévaluation des titres IFRS 9 pour 27.5 M€

(2) dont Titres de participation non consolidés de 0.5 M€ en valeur brute, et 0.5 M€ de dépréciation

(3) hors opérations de couverture réalisées en mandat pour le compte du Pôle filiales ESH

6.18.6 Hiérarchisation de la juste valeur des instruments financiers

Les critères de hiérarchisation de la juste valeur des instruments financiers ont été définis en note 3.7. Ils se synthétisent en :

- Niveau 1 : Cotation sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation utilisant des données non observables

	2022			2021		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Bilan Actif						
Titres disponibles à la vente			1 218.2			927.4
Instruments dérivés		117.6			373.0	
Autres actifs financiers courants	1.2			127.5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0.0			0.0		
Bilan Passif						
Instruments dérivés		99.8			630.3	

6.19 Passifs d'impôts différés

	2022	2021
ID / Differences temporaires	21.8	12.5
ID / Couverture des flux de trésorerie	-3.8	66.8
ID/ Ecart d'évaluation	-12.6	-13.0
ID / Activation frais acquisition et emprunts	-46.7	-47.2
ID/ JV de la dette	-8.6	-9.8
ID / Autres retraitements IFRS	7.1	-8.3
Position nette des ID (1)	-42.8	1.0

(1) pour rappel, au 31 décembre 2021, le bilan consolidé présentait une position nette d'actif d'impôts différés.

6.20 Dettes fournisseurs

	2022	2021
Dettes fournisseurs	3.8	3.2
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	51.4	61.1
Clients - avances et acomptes reçus	33.7	23.2
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	88.9	87.4

6.21 Dettes d'impôts

	2022	2021
Dettes d'impôts	6.6	6.1
TOTAL	6.6	6.1

6.22 Dettes diverses

	2022	2021
Dettes fiscales et sociales	88.3	77.8
Dettes fournisseurs d'immobilisations	235.9	230.3
Crediteurs divers	43.3	71.3
Produits constatés d'avance	38.1	38.4
TOTAL	405.6	417.8

6.23 Autres produits des activités opérationnelles

	2022	2021
Autres produits des activités opérationnelles	9.9	6.2
Reprise de provisions sur créances	7.3	4.0
Reprise de provisions sur autres produits et charges opérationnelles	0.0	0.0
TOTAL	17.2	10.2

6.24 Autres charges des activités opérationnelles

	2022	2021
Redevances pour concessions, brevets	-1.8	-1.3
Autres charges des activités opérationnelles	-15.5	-5.9
Dotation aux provisions sur créances	-8.5	-8.4
Dotation aux provisions sur autres produits et charges opérationnelles	0.0	0.0
TOTAL	-25.8	-15.6

6.25 Coût de l'endettement brut

	2022	2021
Charges d'intérêts sur emprunts auprès établissements de crédit	-110.2	-111.9
Intérêts des dettes de location nettes	-0.1	-0.1
Variation de juste valeur sur dettes à taux préférentiels	-7.6	-6.1
Recyclage des dérivés restructurés en résultat	2.1	2.4
Autres charges endettement brut	0.0	0.1
TOTAL	-115.8	-115.6

6.26 Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
Revenus sur VMP de moins de 3 mois	6.3	6.6
Plus et moins values sur cession de VMP (1)	-17.0	0.0
Charges financières sur convention de trésorerie	-6.0	-2.8
Produits financiers sur convention de trésorerie	33.2	21.2
Dividendes reçus et quote part positive sur sociétés en participation	6.9	5.5
Variation juste valeur des actifs financiers courants et équivalents de trésorerie	-1.4	0.4
Plus-value de cession sur instruments de capitaux propres	0.0	13.0
TOTAL	22.0	43.9

(1) Ce poste comprend les frais encourus par la débouclage de dépôts à terme. Cf. §2. Faits marquants - Financements.

6.27 Charges d'impôts

	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	-155.2	-54.0
Impôt différés / résultat	30.1	4.1
TOTAL	-125.1	-49.9

Preuve d'impôt

	2022	2021
Résultat net	394.7	151.5
Impôt exigible	-155.2	-54.0
Impôt différé	30.1	4.1
Résultat avant impôt	519.8	201.4
Quote part de résultat des MEE	1.6	14.0
Résultat avant impôt et MEE	518.2	187.4
Is théorique (1)	-133.8	-53.2
Différences permanentes non déductibles	8.7	3.2
Report variable	0.0	0.0
Autres	0.0	0.1
Impôt réel	-125.1	-49.9

(1) taux IS théorique 25.825% en 2022 contre 28.41 % en 2021

6.28 Part des mises en équivalence

	2022	2021
Résultat des sociétés mises en équivalence	1.6	14.0
Reprises des écarts d'acquisition négatif des MEE		
TOTAL	1.6	14.0

7. Autres éléments d'information

7.1 Engagements hors bilan

	2022	2021
Engagements donnés	2 084.8	2 576.8
Avals et cautions donnés	330.7	345.7
Titres donnés en nantissement de dettes	0.0	0.0
Engagements pour acquisition VEFA	1 434.5	1 839.8
Sûretés réelles et promesses hypothécaires	256.1	322.7
Autres engagements donnés	63.5	68.6
Engagements reçus	386.8	377.1
Avals et cautions reçus	144.1	153.0
Contrat de financement	238.0	220.0
Cautions bancaires sur marché de construction	4.7	4.1

7.2 Informations relatives aux contrats de location

7.2.1 Contrats de locations simples et financement (côté bailleur)

Typologie des baux

<i>Catégorie de locataires</i>	<i>Conditions d'options de renouvellement ou d'achats</i>	<i>Clauses d'indexation</i>	<i>Terme</i>
Locaux d'habitation	Tacite reconduction ou proposition de renouvellement	Indice de révision des loyers (IRL)	de 3 à 6 ans
Bail de type Gendarmerie (mise en location par le Groupe)	Renouvellement de bail	Indice coût de la Construction	de 6 à 9 ans
Bail EDF	Renouvelable 1 fois par tacite reconduction	Indice coût de la Construction	12 ans, renouvelable 6 ans
Bail Ecole Polytechnique (mise en location par le Groupe)	Non renouvelable	Indice de révision des loyers (IRL)	29 ans
Bail de type Immobilier Public	Non renouvelable	Variable selon les baux	variable selon les baux (entre 25 et 35 ans)

Loyers minimaux (1)

<i>(En M€)</i>	2022	2021
Perçus au titre de l'exercice	131.5	131.4
A recevoir à moins d'un an	123.0	125.2
A recevoir entre 1 et 5 ans	352.3	402.4
A recevoir à plus de 5 ans	114.6	127.8
TOTAL	721.4	786.8

(1) Hors locaux d'habitation

7.2.2 Contrats de locations simples et financement (côté preneur)

Typologie des baux

<i>Catégorie de locataires</i>	<i>Conditions d'options de renouvellement ou d'achats</i>	<i>Clauses d'indexation</i>	<i>Terme</i>
Bail de type Gendarmerie (mise à disposition des locaux au Groupe par les collectivités)	Non renouvelable	Non applicable	variable (au maximum 99 ans)
Bail Ecole Polytechnique (mise à disposition des locaux au Groupe par l'Etat)	Non renouvelable	Non applicable	29 ans
Bail de type Immobilier Public	Non renouvelable	Variable selon les baux	variable selon les baux (entre 25 et 35 ans)

Valeur comptable nette des immeubles

	2022	2021
Bail type Gendarmerie	516.8	553.4
Bail Ecole Polytechnique	21.4	23.0
Bail Immobilier Public	93.6	102.6
Total	631.8	679.0

7.3 Engagement envers le personnel

7.3.1 Au titre des Indemnités de départ en retraite (IDR)

Variation de la dette actuarielle

	2022	2021
Dette actuarielle à l'ouverture	40.5	38.3
Coûts des services rendus de l'exercice	3.9	4.6
Coût financier de l'exercice	0.4	0.1
Prestations versées	-1.8	-1.7
Gains/pertes actuariels de l'exercice	-11.7	-0.9
Effets des variations de périmètre & autres	0.0	0.1
Dette actuarielle à la clôture	31.3	40.5

	2022	2021
Coûts des services rendus de l'exercice	3.9	4.6
Coût financier de l'exercice	0.4	0.1
TOTAL	4.3	4.7

L'engagement de retraite est actualisé en retenant un taux d'actualisation déterminé par référence au taux de rendement des placements de haute sécurité de même durée que les engagements « taux IBoXX € Corporate AA10+ », soit 3,16% à la clôture 2022.

Calcul de sensibilité de l'engagement, à une variation des paramètres d'actualisation de 1% :

Paramètres	Variation +/- 1%	Engagement IDR	écart (M€)	écart (en %)
Taux actualisation	-1	35.1	-3.9	-11.0%
Taux actualisation	1	28.0	3.2	11.6%
Taux de rotation	-1	32.5	-1.2	-3.7%
Taux de rotation	1	27.9	3.4	12.1%
Taux de revalorisation	-1	28.0	3.3	11.9%
Taux de revalorisation	1	35.1	-3.9	-11.0%

7.3.2 Au titre des médailles du travail

Le Groupe évalue et comptabilise les engagements à long terme des médailles du travail selon des hypothèses comparables à celles des engagements de retraite. Le montant des engagements est comptabilisé au bilan pour 3 M€ au 31 décembre 2022 (cf. 6.15 Provisions non courantes et courantes).

7.4 Effectifs du groupe à la clôture

	2022	2021
Cadres	1 001	924
Non cadres	1 009	1 036
TOTAL	2 010	1 960

7.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés sur l'exercice

	2022	2021
Mazars	0.2	0.2
PricewaterhouseCoopers Audit	0.2	0.2
Autres cabinets		
Missions légales	0.4	0.4
Total		
Mazars		
PricewaterHouseCoopers Audit		
Autres cabinets		
Services autres que la certification des comptes	0.0	0.0
TOTAL	0.4	0.4

7.6 Parties liées et rémunération des dirigeants

La CDC, maison mère de CDC Habitat est assimilée à la notion « d'entités liées à une autorité publique » au sens de la norme IAS 24R. Par conséquent, l'exemption du §25 d'IAS 24 s'applique.

7.6.1 Relations avec la société mère

Les relations avec la CDC portent essentiellement sur l'octroi de prêts bancaires à long terme réalisés à des conditions normales de marché, ainsi que de cautions données auprès de CDC Habitat ou de ses filiales.

	2022	2021
Capital souscrit non appelé	0.0	0.0
Banques	1.5	0.0
Débiteurs divers hors exploitation	0.0	380.3
Emprunts Caisse des dépôts et Consignations	-7.7	-12.8
Résultat d'exploitation	0.0	0.0
Résultat financier	0.0	0.0
Avals et cautions donnés	-22.4	-28.7
Avals et cautions reçus	84.3	93.1
RELATIONS AVEC LA CDC BILAN (1)	-6.2	367.5
RELATIONS AVEC LA CDC RESULTAT (2)	0.0	0.0
RELATIONS AVEC LA CDC ENGAGEMENT HORS BILAN (3)	61.9	64.4

(1) "+actif / - passif", (2) "+produits / - charges", (3) "+ reçus / - donnés"

7.6.2 Relations avec les sociétés consolidées

Elles portent principalement sur la convention de trésorerie Groupe, la mise à disposition de personnel et de moyens, ainsi que de cautions données aux filiales.

	2022	2021
Créances rattachées a des participations	2.9	3.3
Convention de trésorerie Actif	0.0	0.0
Convention de trésorerie passif	-99.3	-232.4
Créances diverses	7.8	7.1
Autres passifs financiers non courant	0.0	0.0
Dettes diverses	-3.9	-5.2
Résultat d'exploitation	12.6	12.5
Résultat financier net sur convention de trésorerie	-0.5	-0.1
RELATIONS AVEC LES SOCIETES CONSOLIDEES BILAN (1)	-92.5	-227.2
RELATIONS AVEC LES SOCIETES CONSOLIDEES RESULTAT (2)	12.1	12.4

(1) "+actif / -passif" ; (2) " + produits / - charges";

7.6.3 Relations avec les ESH

Elles portent principalement sur la convention de trésorerie Groupe et le portage des opérations de couverture de la dette financière.

	2022	2021
Convention de trésorerie Groupe_Actif	0.0	0.0
Convention de trésorerie Groupe_Passif	-5.5	-31.3
Résultat financier net sur convention de trésorerie	0.0	-0.1
Instruments financiers dérivés_Actif	71.0	367.5
Instruments financiers dérivés_Passif	-71.0	-367.5
RELATIONS AVEC LES ESH BILAN (1)	-5.5	-31.3
RELATIONS AVEC LES ESH COMPTE DE RESULTAT (2)	0.0	-0.1

(1) "+actif / -passif" ; (2) " + produits / - charges";

7.6.4 Rémunération des dirigeants

Les montants des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration de direction et de conseil de surveillance s'élèvent à 1,3 M€.

7.7 Evénements post clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la date de clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du groupe CDC HABITAT pour l'exercice 2022.